

# LES GUEULES CASSÉES

Association fondée en 1921 reconnue d'Utilité Publique décret du 25 février 1927

**Notre nouveau  
président, Henri Denys  
de Bonnaventure**

**Remise du prix  
« Honneur et Patrie »**

**Retour d'OPEX**



## LES FONDATEURS

**Colonel Picot †** (1862-1938)  
Président

**B. Jourdain †** (1890-1948)  
Secrétaire général

**A. Jugon †** (1890-1959)  
Secrétaire général

## LES VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

**Madame H.-A. Strong †**  
Chevalier de la Légion d'honneur

**Madame Cathelin †**

**Colonel Corrin Strong †**  
Combattant volontaire dans l'armée française 1914-1918

## À L'HONORARIAT

**Marcel Guilleminot**  
Grand'officier de la Légion d'honneur

# conseil d'administration

**Henri DENYS de BONNAVENTURE**  
Président  
Médaille Militaire

**Bertrand de LAPRESLE**  
Vice-président  
Grand'officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

**Alain MARAIS**  
Trésorier  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Michel EYCHENNE**  
Trésorier adjoint  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

**André MATZNEFF**  
Secrétaire du Conseil  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

## membres

**Jean SALVAN**  
Président honoraire  
Grand'officier de la Légion d'honneur

**Hubert CHAUCHART du MOTTAY**  
Président honoraire  
Commandeur de la Légion d'honneur  
Grand' Croix de l'ordre national du Mérite

**Michel CLICQUE**  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

**Charles DAUPHIN**  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Médaille militaire  
Valeur Militaire

**Guy DELPLACE**  
Médaille militaire  
Croix de Guerre

**William DUMONT**  
Officier de la Légion d'honneur  
Médaille Militaire  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Michel FRANQUE**  
Commandeur de la Légion d'honneur  
Grand'officier de l'ordre national du Mérite

**Jacques FUKSA**  
Officier de la Légion d'honneur  
Médaille Militaire

**Xavier HALGAND**  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Jean-Daniel MARQUIS**  
Médaille de la Défense nationale

**Pierre MERGLEN**  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

**Jean MONIER**  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Médaille Militaire  
Croix de Guerre

**Georges MORIN**  
Commandeur de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Michel NAIL**  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Antoine du PASSAGE**  
Vice-président honoraire  
Officier de la Légion d'honneur  
Médaille Militaire

**Jean ROQUET MONTEGON**  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

# direction générale

**Olivier ROUSSEL**  
Directeur général  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**Patrice RÉZEAU**  
Directeur adjoint  
Chargé de la vie associative

**Roselyne BINON-LOÏS**  
Chef des services comptables

**Laurent RICQUIER**  
Directeur adjoint  
Chargé des Domaines

**Dominique LELONG**  
Directeur - Moussy

**Laurent RICQUIER**  
Directeur - Le Coudon

# commission d'audit interne

**William DUMONT**  
Président  
Officier de la Légion d'honneur  
Médaille militaire  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Bruno CARMICHAEL**  
Commandeur de la Légion d'honneur

**Michel CLICQUE**  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

**Guy DELPLACE**  
Médaille militaire

**Bernard TOMASETTI**  
Médaille militaire  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

# délégués régionaux et adjoints, porte drapeaux

## Alpes de Haute-Provence et Alpes Maritimes

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Alain BOUHIER  
06, 04  
18, rue Acchiardi de St-Léger,  
06300 Nice.  
Tél. : 04 93 56 30 92.  
bouhier.nice@laposte.net

## Alsace

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Bernard SIMON  
68  
5, rue Pasteur,  
68730 Blotzheim.  
Tél. : 03 89 68 43 54.

### DÉLÉGUÉ ADJOINT

Georges WILBERT    
67  
13, rue du Lavoir,  
67260 Keskastel.  
Tél. : 03 88 00 21 62.

### PORTE-DRAPEAU

Georges WILBERT    
13, rue du Lavoir,  
67260 Keskastel.  
Tél. : 03 88 00 21 62.

## Aquitaine

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Michel POTRIQUET   
24, 33, 47  
5, rue André Gide  
33980 Audenge.  
Tél. : 05 56 82 54 87.  
michel.potriquet@gmail.com

### PORTE-DRAPEAU

Jean-Claude DOURNE    
9 bis, rue del'Aiguillon,  
33120 Arcachon.  
Tél. : 05 56 54 81 00.

## Auvergne

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Jean RADJENOVIC      
03, 15, 43, 63  
29, boulevard du Pont-Garnichaud,  
63260 Aigueperse.  
Tél. : 04 73 63 60 68.

## Bourgogne

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Robert ESQUIROL    
21, 58, 71, 89  
9, rue des écoles,  
21910 Noiron-sous-Gevrey.  
Tél. : 03 80 36 91 72.  
esquirol.robert@wanadoo.fr

### PORTE-DRAPEAU

Jean DURAND  
4, rue des Coquelicots, 71210 Torcy.  
Tél. : 03 85 55 26 57.

## Bretagne - Pays de Loire

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Tadj CHAREF    
22, 29, 35, 53, 56, 72  
18, rue Louis Pétri,  
35200 Rennes.  
Tél. : 09 77 65 59 16  
tadj.charef@wanadoo.fr

### PORTE-DRAPEAUX

Laurent DROUART  
La Pare gère  
72510 Requeuil.  
Tél. : 02 43 46 44 80.

### André FRANCES

1, rue Edmond Rostand  
35700 Rennes.  
Tél. : 02 99 38 98 25.

### Roger TANGUY

94, rue François Coppée,  
29200 Brest.  
Tél. : 02 98 47 92 23.

## Centre

### DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Jean BEAUVAL    
18, 28, 45  
37 bis, rue de la Sente,  
45400 Fleury-les-Aubrais.  
Tél. : 02 38 86 19 46.

Jacques AUGIERE    
36, 37, 41

10, avenue des Tilleuls  
37600 Perrusson.  
Tél. : 02 47 59 39 85.

### PORTE-DRAPEAU

Georges LEPLATRE    
8, rue des Petits-Osiers,  
45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle.  
Tél. : 02 38 88 44 27.

Jean JOBLIN     
8, rue Saint-Léger,  
37300 Joué-les-Tours.  
Tél. : 02 47 53 22 91.

### Rémy LORIN

5, rue de la Boursaudière,  
37500 Marçay  
Tél. : 02 47 93 02 69

## Champagne-Ardennes

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Jean DEPREZ   
08, 51, 10, 52  
10, rue de Paradis,  
51480 La Neuville aux Larris.  
Tél. : 03 26 58 15 73.  
jeandep@wanadoo.fr

# délégués régionaux et adjoints, porte drapeaux

## Corse

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

René CHIARAMONTI      
2A, 2B  
Villa St Jean Baptiste,  
route de St Antoine,  
Nocello Bas, 20200 Bastia.  
Tél./Fax : 04 95 31 20 00.  
rchiaramonti@gueules-cassees.asso.fr

### PORTE-DRAPEAU

Gérard BLONDE   
Lotissement Santa Catalina n°29  
20290 Borgo  
Tél. : 04 95 31 16 02.

## Dom-Tom et étranger

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

René FOURCADE   
Délégué pour les Dom-Tom  
et l'étranger  
7, rue d'Angalinat  
31380 Montastruc-la-Conseillère.  
Tél. : 05 61 84 31 16.  
rene.fourcade@wanadoo.fr

## Franche-Comté

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Jacques MOUGIN   
25, 39, 70, 90  
5, rue des Frères Piquerez,  
25120 Maiche.  
Tél. : 06 86 25 69 51.  
j.mougin11@aliceadsl.fr

### PORTE-DRAPEAU

Roger DESCHAMPS    
13, rue Métin,  
25000 Besançon.  
Tél. : 03 81 53 73 03.

## Ile-de-France

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Roger GAILLARD     
75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95  
72, rue Victor Hugo,  
94700 Maisons-Alfort.  
Tél. : 01 43 78 26 39.  
rgaillard@gueules-cassees.asso.fr

### DÉLÉGUÉS ADJOINTS

Bernard LUQUET   
75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95  
78, rue de la Fraternité,  
93700 Drancy.  
Tél. : 01 48 95 32 65.  
bernard.luk@free.fr

Gérard PINSON    
75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95  
21, rue Saint-Georges,  
77122 Monthyon  
Tél. : 01 64 36 12 51.  
gpinson@gueules-cassees.asso.fr

### PORTE-DRAPEAU

Gilles KADDOUR    
1, rue du 4 septembre  
92500 Rueil Malmaison  
Tél. : 01 47 08 20 68.

## Languedoc-Roussillon

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Gilbert SANCHEZ    
07, 11, 30, 34, 48, 66  
14, rue du Pradas  
34470 Pérols.  
Tél. : 04 67 50 08 89.  
gilbertsanchez34@free.fr

### DÉLÉGUÉ ADJOINT

Gabriel MENE      
66  
Résidence l'oiseau blanc,  
3bis allée de Bacchus,  
66000 Perpignan.  
Tél. : 04 68 56 64 52.  
mene.gabriel@wanadoo.fr

### PORTE-DRAPEAU

Daniel TAMAGNI    
80, avenue de la Gare,  
«Le Velasquez»  
30900 Nimes  
Tél. : 04 66 40 33 17  
Tél. : 06 60 68 32 85

## Lorraine

### DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Serge VERON    
54, 55, 88  
31, rue de Remenaumont,  
54600 Villers lès Nancy  
Tél. : 03 83 27 42 88  
sveron@gueules-cassees.asso.fr

Robert LANG  
57  
12, impasse des Violettes,  
57155 Marly.  
Tél. : 03 87 63 40 51.  
rlang@gueules-cassees.asso.fr

### DÉLÉGUÉ ADJOINT

André DEZAVELLE   
55  
7, rue du Paquis, St. Mihiel  
55300 Chauvencourt.  
Tél. : 06 81 64 67 74.  
ou 03 29 91 08 67.

## Lorraine

### PORTE-DRAPEAUX

Gilbert GIRON    
36, rue de la Libération,  
55300 Dompcevrin  
Tél. : 03 29 90 12 14.

Gilbert PIANT   
20, rue du Portugal,  
54500 Vandœuvre-les-Nancy.  
Tél. : 03 83 90 17 99.

Joseph ZAHM   
2, rue des 4 vents,  
57530 Maizery  
Tél. : 03 87 64 45 17.

## Midi-Pyrénées

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Robert ARAGON      
09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82  
Place de l'église  
09190 Saint-Lizier.  
Tél. : 05 61 66 25 85.

### DÉLÉGUÉS ADJOINTS

Henri DALÉAS     
65  
80, Chemin de la Passade  
65200 Montgaillard  
Tél. : 05 62 91 51 77.

André MONCASSIN     
32, 82, 46  
40, rue Général-de-Gaulle,  
32140 Masseube.  
Tél. : 05 62 66 12 61.  
andre.moncassin@wanadoo.fr

## Nord-Pas-de-Calais

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Christian GREMONT    
59, 62  
1278, rue de la Libération,  
59242 Genech.  
Tél. : 03 20 79 58 29.  
cgrémont@gueules-cassees.asso.fr

### PORTE-DRAPEAU

André NEIRINCK  
Résidence des Rouges Barres  
Appartement 25  
4, rue de Chanzy  
59260 Lezennes  
Tél. : 03 28 53 08 03

## Normandie

### DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Jean-Louis POSIÈRE      
27, 76  
5, allée J.-P.-Rameau,  
Côte Monts-aux-Malades,  
76960 Notre-Dame-de-Bondeville.  
Tél. : 02 35 75 73 13.  
jlposiere@gueules-cassees.asso.fr

André JACQUES    
14, 27, 50, 61, 76  
Rue des Houx,  
Oissel le Noble,  
27190 Ferrières Haut Clocher.  
Tél. : 02 32 34 85 67.  
andre.jacques552@orange.fr

### PORTE-DRAPEAU

Gilbert FRANÇOIS   
31, boulevard Raymond-Poincaré,  
14000 Caen.  
Tél. : 02 31 72 42 88.

## Pays de Loire

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Bernard de TINGUY     
44, 49, 85  
27, rue de la Tullaye,  
44300 Nantes.  
Tél. : 02 40 49 20 80.

### PORTE-DRAPEAU

Alain BERTHELOT  
6, rue Jean-Jaurès,  
44610 Basse-Indre.  
Tél. : 02 40 86 74 18.

## Picardie

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Anselme VILMONT     
02, 60, 80  
39, square Samarobrive,  
80000 Amiens.  
Tél. : 03 22 91 14 01.

## Poitou-Charentes

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Jean-Claude MONTARDY    
16, 17, 79, 86  
7, rue des Prés Guérins,  
17540 Loiré de Vérines.  
Tél. : 05 16 49 50 86.  
jcmontardy@gueules-cassees.asso.fr

### PORTE-DRAPEAU

Robert ABIAN    
6, rue Pujos,  
17300 Rochefort sur mer.  
Tél. : 06 63 59 06 26.

# délégués régionaux et adjoints, porte-drapeaux

## Provence

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Lucien HUMBLLOT 🏆 🏆 🏆  
13, 83, 84  
Domaine des "Gueules Cassées"  
627 av. Colonel Picot  
Le Coudon  
BP 147  
83163 La Valette du Var Cedex  
Tél : 04 94 61 93 00  
lhumblot@gueules-cassees.asso.fr

### DÉLÉGUÉ ADJOINT

Bernard TOMASETTI 🏆 🏆  
13, 83, 84  
37, rue Carnot  
13680 Lançon de Provence  
Tél : 04 90 59 93 36  
btomasetti@gueules-cassees.asso.fr

### PORTE-DRAPEAU

François PACIFICO 🏆 🏆 🏆  
Le Constellation. Bât. A,  
72, avenue des Caillols,  
13012 Marseille.  
Tél. : 04 91 88 26 46.

## Pyrénées-Atlantiques

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Jean-François LOUVRIER 🏆 🏆  
64, 40  
3, impasse des Palombes,  
64230 Lescar  
Tél. : 05 59 81 26 56.  
jflouvrier@gueules-cassees.asso.fr

### PORTE-DRAPEAU

Madame Viviane ROULET  
Route de Castetpugon-L'Église  
64350 Simacourbe.  
Tél. : 05 59 68 22 50.

## Rhône-Alpes

### DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Michel CLICQUE 🏆 🏆 Com 🏆  
01, 05, 26, 38, 42, 69, 73, 74  
48, rue des Frères Lumière  
01240 St.-Paul de Varax.  
Tél. : 04 74 42 57 49.  
ou 06 73 11 02 48  
michel.clicque@sfr.fr

### DÉLÉGUÉ ADJOINT

Jean MATTON 🏆  
05, 26, 38  
Montée Chateau Grillet  
38138 Les Côtes d'Arey  
Tél : 04 74 58 88 71

### PORTE-DRAPEAUX

Bernard LEDOGAR 🏆 🏆  
54, rue Garibaldi,  
69006 Lyon.  
Tél. : 04 72 43 05 56.  
ledogar.bernard@club-internet.fr

### André BOISIER

Les Romantines  
356 av Charles de Gaulle  
74800 La Roche sur Foron  
Tél. : 04 50 25 12 19

### Marcel TOURTET

8, rue des Lilas,  
38240 Meylan.  
Tél. : 04 76 90 18 82.

# délégués et porte-drapeaux honoraires

Michel DEGLAIRE 🏆  
André DÉPIT 🏆 🏆 🏆  
Roland LAMOURET 🏆 🏆 🏆  
Joseph LANNES 🏆 🏆 🏆  
Jean LEQUERTIER 🏆 🏆 🏆  
Gilbert LIÈVRE 🏆 🏆 🏆  
Jean MONIER 🏆 🏆 🏆  
Fernand NEY 🏆 🏆 🏆

Pierre NICOLLIN 🏆  
Roland PERRIN 🏆 🏆 🏆  
Roger PONT 🏆 🏆  
Robert PRENEY 🏆 🏆  
Jean RICCARDI 🏆 🏆  
René RONDOT 🏆 🏆  
André SAINT-MARTIN 🏆 🏆 🏆  
Pierre SOUMACHE 🏆 🏆 🏆

Porte-drapeau  
Robert BORDACHAR  
José PACHECO 🏆 🏆 🏆  
François DERRIEN 🏆 🏆 🏆

## LES GUEULES CASSÉES

Directeur de la Publication :

Henri DENYS de BONNAVENTURE

Rédacteurs en chef :

Patrice RÉZEAU

André MATZNEFF

Directeur artistique :

Jean-François GAXOTTE

Rédaction-Administration :

Union des Blessés  
de la Face et de la Tête

“Les Gueules Cassées”

20 rue d'Aguesseau, 75008 Paris

Tél. : 01 44 51 52 00

Télécopie : 01 42 65 04 14

adresse : [www.gueules-cassees.asso.fr](http://www.gueules-cassees.asso.fr)

e-mail : [info@gueules-cassees.asso.fr](mailto:info@gueules-cassees.asso.fr)

N° de Commission Paritaire :

0310A 06453 – N° ISSN : 1162-3128

Photocomposition – Impression :

Touraine Rotos

32, avenue Charles Bedaux

37000 Tours

Crédits photo :

J. Lasaygues, UBFT.

P 08

Éditorial

P 09



Les dossiers du souvenir

Mai-juin 40 : l'armée française  
dans la tourmente (3)

P 12



La vie de l'Union

Au Siège

A Moussy

Au Coudon

Dans les Régions

P 30



Anecdotes souvenirs

Les péripéties d'une évacuation sanitaire

P 34

Les livres

P 36

Notre grande famille

P 38

Les nouveaux inscrits

P 42

Courrier

P 46

Il vous est utile de savoir

Je suis fier et honoré de présider désormais l'Union et remercie le Conseil d'administration de la confiance qu'il m'accorde.

Je rends un très sincère hommage au général Chauchart du Mottay pour son action, pour les impulsions nouvelles qu'il a su donner à notre association et son dévouement durant ces huit années.

Je me réjouis qu'il continue à œuvrer au profit des « Gueules Cassées », tant comme administrateur à mes côtés, que comme président de notre Fondation.

J'ai été associé de près aux travaux qu'il a conduits dans tous les domaines d'activité de l'association et j'inscris mon mandat dans la continuité de cette dynamique.

Nous vivons dans un monde où le changement est permanent et accéléré.

Fidèles à ce que nous avons toujours été, nous nous devons de participer pleinement et même d'anticiper cette évolution, restant ainsi dans la ligne de ce qu'ont réalisé nos anciens.

Vous l'avez bien compris en approuvant massivement les premières propositions du Groupe Avenir.

Dès la création de l'association le maître mot était : Solidarité.

Cela n'a pas changé ; c'est encore notre première préoccupation aujourd'hui, et le sera aussi demain.

Mais pour pouvoir continuer à assumer cet engagement, nous devons faire évoluer notre organisation et notre patrimoine en les rendant plus adaptés aux réalités et aux contraintes actuelles et nous préparer à affronter celles qui commencent à se faire jour.

Cela passe par la modernisation de nos statuts et de ceux de la Fondation pour les rendre plus complémentaires et ainsi permettre à l'Union comme à la Fondation de mieux assurer leurs missions respectives, notamment au bénéfice des membres de l'association. Cela passe aussi par un réexamen de l'adaptation de notre patrimoine immobilier actuel à nos réels besoins. Cela passe enfin par une réorientation de la gestion de notre patrimoine financier, qui est déjà en cours.

L'enjeu est important : il s'agit de notre avenir.

Demain comme hier, nous confirmerons que l'Union et la Fondation des « Gueules Cassées » forment une grande entité, créative, tournée vers l'avenir, ouverte et généreuse.

Très bonne année à tous.



**HENRI DENYS DE BONNAVENTURE**

# les dossiers du souvenir

## Mai-Juin 40

# l'armée française dans la tourmente

Après le récit des faits d'armes de La Horgne et ceux de Soissons, conduits respectivement

par les Spahis et par La Légion, voici, pour terminer notre trilogie sur les héroïques

combats de 40, le récit de l'un des épisodes les plus tragiques et glorieux de la Seconde

Guerre mondiale, celui du sacrifice des Tirailleurs Sénégalais du 25 RTS, à Chasselay.

En infériorité numérique écrasante, les « tirailleurs sénégalais », des soldats originaires

d'Afrique, principalement du Sénégal et du Soudan français, ont combattu jusqu'à la mort

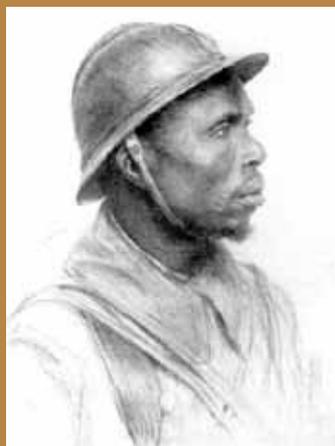
pour l'honneur de la France ; un Tata, cimetière traditionnel africain, a été érigé en 1942

pour saluer leur héroïsme.

### **CHASSELAY 19 ET 20 JUIN 1940 : LES TIRAILLEURS SENEGALAIS**

Petit village situé au Nord de Lyon, Chasselay doit être le point d'arrêt dans la progression allemande vers la capitale des Gaules déclarée « ville ouverte ». Le 16 juin 1940, une compagnie de la Légion Etrangère, venant du Camp de La Valbonne, vient aménager défensivement le village. Aidés par des volontaires civils, les légionnaires dressent des barricades avec des charrettes, abattent des arbres, aménagent des chicanes aux trois entrées Nord du village. Ils posent également des réseaux de fils barbelés. A 16 h 00, la compagnie de Légion est relevée par les Sénégalais du 25<sup>e</sup> RTS et part s'installer de l'autre côté du fleuve pour rejoindre le Bataillon de Marche du Dépôt de la Légion Etrangère de Sathonay, en charge de la défense de l'autre rive.

Le 19 juin 1940, le régiment d'infanterie allemand « Grossdeutschland », arrive au



Nord du village de Chasselay. Le village est occupé par la 3<sup>e</sup> Compagnie du 25<sup>e</sup> Régiment de Tirailleurs Sénégalais aux ordres du Capitaine Gouzy. Ils sont épaulés par quatre canons de 75 du 405<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie de DCA commandés par le Lieutenant de réserve Pangeaud.

Le jour même, à 10h30, un officier allemand se présente en voiture avec un



*Les frères de combat organisent la défense.*



drapeau blanc. Son message est clair : « Laissez-nous passer, l'Armistice est signé ! » Respectant les consignes reçues, de se battre sur place sans esprit de recul, les Sénégalais et les artilleurs ouvrent le feu sur la colonne ennemie. Il s'ensuit un violent combat de courte durée. Toute la journée, les Allemands attaquent les différents points fortifiés de la région, y compris sur l'autre rive du Rhône où le Bataillon de Marche du Dépôt de la Légion

Étrangère de Sathonay a installé sa zone de défense de Neuville-sur-Saône jusqu'à Caluire.

En fin d'après-midi du mercredi 19 juin, le Capitaine Gouzy rassemble les derniers éléments de sa compagnie sur le seul point d'appui qui n'a pas été attaqué dans la journée, le n°5, installé à Chasselay et sur ses hauteurs sud, le château du Plantin. Selon les traditions des Troupes coloniales et à l'exemple de la bataille de Bazeilles, l'officier est bien décidé à résister. Pendant toute la nuit du 19 au 20, les travaux d'organisation sont activement menés autour du château. Une soixantaine de tirailleurs tente également une contre-attaque sur les lignes ennemies beaucoup trop nombreuses. Elle échoue et les Sénégalais sont repoussés. Le jeudi 20 juin au milieu de la matinée, une reconnaissance allemande est repoussée par la couverture du PA n°5 au Nord-Est de Chasselay. Les Allemands frustrés et furieux se résignent donc à monter, une nouvelle fois, une véritable opération sur les tirailleurs sénégalais de Chasselay comme ils l'ont fait la veille avec de lourdes pertes sur Montluzin et Lissieu, alors que Lyon à 20 kilomètres au sud est



totallement occupé depuis la veille, ce que ne savent pas les troupes françaises.

Le temps d'acheminer les moyens d'attaque et les appuis d'artillerie, cette opération ne peut être déclenchée avant 13h30. Attaquant conjointement depuis les Chères et Montluzin, les fantassins allemands progressent lentement à travers les rues de Chasselay, fouillant toutes les maisons, mais ils ne débouchent sur aucune résistance, le village ayant été évacué pour éviter des représailles sur la population civile. Le combat n'a lieu qu'autour du château, longtemps pilonné par l'artillerie avant l'assaut des fantassins ennemis mené après 15 heures. A 16 heures, submergés, leurs munitions épuisées, les survivants se rendent. Il ne reste plus que le capitaine Gouzy, deux officiers, deux sous-officiers, trois autres européens et 51 tirailleurs.

Les prisonniers sont regroupés avec une sauvagerie incroyable. Le Capitaine Gouzy tente de s'interposer et reçoit une balle dans le genou tirée par un Allemand. Il est évacué. La colonne se forme pour prendre à pied la direction des Chères, les soldats d'origine africaine sont regroupés à l'avant, à l'écart de ce qui reste de leurs camarades européens. A mi-distance entre Chasselay et les Chères, au lieu dit «Vide-

Sac» les Allemands leur donnent l'ordre de se disperser dans les champs environnants. A ce moment tous les Africains sont hachés les mitrailleuses et les canons des chars. Les blindés écrasent les morts et les agonisants. Selon les témoignages d'habitants, le massacre a duré plusieurs minutes.

En mai 1942, sur l'initiative de Monsieur Jean Marchiani, Secrétaire Général de l'Office Départemental des Mutilés, Combattants, Victimes de la Guerre et Pupilles de la Nation, les corps des gradés et tirailleurs du 25<sup>e</sup> RTS massacrés à la suite des différents combats dans la région sont rassemblés dans un «Tata<sup>1</sup>». Le monument est construit à l'endroit même du massacre, au «Vide Sac», et est officiellement inauguré le 8 novembre 1942. Le Tata rassemble les corps de tous les combattants morts les 19 et 20 juin 1940 dans la région et curieusement, deux Légionnaires, tombés sur l'autre rive, reposent également aux côtés des 188 Tirailleurs Sénégalais (144 d'entre eux furent massacrés par les Allemands).

### Jimmy Lasaygues

1. Tata signifiant: enceinte de terre sacrée où sont inhumés les guerriers morts pour leur pays.



# la vie de l'union



## A U S I È G E

### Les activités du Siège

#### FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA GUERRE D'ALGERIE, DES COMBATS DU MAROC ET DE TUNISIE

Le 19 octobre 2010, le Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants, M. Hubert Falco, a procédé, dans le cadre de l'Hôtel National des Invalides, à l'installation officielle de la Fondation pour la Mémoire de la Guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie. Prévues par la loi du 23 février 2005, la

Fondation a pour objet de contribuer à apaiser les mémoires encore blessées et à permettre l'accès d'un large public à la compréhension d'une époque douloureuse en offrant aux historiens, aux chercheurs, aux témoins et aux archivistes, un lieu de rencontre, de production et de diffusion du savoir.

Elle a été reconnue « d'utilité publique » par décret du 3 août 2010.

Sa dotation financière initiale s'élève à 7,2 millions d'euros. La contribution de l'UBFT à ce capital porte sur

*De gauche à droite, M. Claude Bébéar, président de la Fondation et M. Hubert Falco, secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants.*



2,5 millions d'euros, celle de la FNAM est d'1,2 million d'euros et celle du Souvenir Français de 0,5 million d'euros. Les apports de l'Etat constituent le complément, à hauteur de 3 millions d'euros.

La décision de l'Union de participer de façon déterminante à la création de cette Fondation a été longuement mûrie par son Conseil d'administration. Elle a été prise en considération du nombre important de nos membres qui ont participé avec honneur, loyauté et dévouement à cette guerre et à ces combats en exécution des ordres de la République et qui méritent que nous soyons attentifs à ce que la vérité historique prévale finalement sur les tentatives de ternir la mémoire des combattants d'Afrique du Nord. En s'engageant avec détermination dans cette structure, l'UBFT est donc animée du souci qu'un juste hommage soit rendu, dans le respect de la vérité historique, à tous ses membres qui ont rempli loyalement et courageusement leur devoir lors de ces tragiques événements. Le montant de notre contribution nous ouvre trois places d'administrateurs au sein du conseil d'administration: le Général Salvan, Patrick Remm, et le Général de Lapresle. Aux côtés de deux administrateurs de la FNAM et d'un administrateur du Souvenir Français et sous l'autorité de l'éminent président de la Fondation qu'est Claude Bébéar, tous trois s'assurent avec vigilance de cette mission qui s'inscrit à l'évidence dans le droit fil de celle de nos missions statutaires qui porte sur le Devoir de Mémoire.

Notons enfin que les statuts de la

Fondation, à la rédaction desquels l'UBFT a été très étroitement associée, prévoient la constitution, au sein de son conseil d'administration, d'un collège des « amis de la Fondation » qui sera composé de trois membres représentant telle ou telle association d'anciens combattants d'Afrique du Nord. Possibilité est donc ouverte, sous certaines conditions, aux associations intéressées de rejoindre leurs camarades de l'UBFT, de la FNAM et du Souvenir Français pour contribuer à orienter les travaux de la Fondation.

Au terme des inévitables délais requis pour s'établir et s'organiser avant d'atteindre sa vitesse de croisière, notre fervent espoir est que la Fondation pour la Mémoire de la Guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie réponde aux attentes de ses fondateurs et contribue de façon décisive à soutenir l'effort de réconciliation des mémoires, poursuivi par ailleurs au plan politique, et à rendre une légitime fierté à tous ceux des nôtres qui ont participé à ces combats.

### **INAUGURATION D'UN IRM 3 TESLA AU PROFIT DE LA FONDATION HÔPITAL SAINT-JOSEPH DE PARIS**

Après une première convention de partenariat qui a uni, en février 1996, la Fondation Hôpital Saint-Joseph et l'Union des Blessés de la Face et de la Tête, aboutissant à la création en 2001, de l'« Institut des Pathologies de la Face et de la Tête » (IPFT),



L'IRM 3 Tesla est en place.

l'UBFT a décidé de poursuivre son engagement pour le développement des sciences et des techniques liées aux traumatismes et pathologies atteignant la face et la tête. C'est ainsi qu'une deuxième conven-

tion a été signée en 2006 avec notre partenaire pour l'acquisition d'une IRM 3 Tesla et de son environnement technique, dédiée à l'Unité Neuro Vasculaire (UNV) nouvellement créée au sein du Groupe hospitalier Paris Saint-Joseph, unité qui comportera en outre un pôle de recherche.

Ce nouvel équipement présente de nombreuses fonctionnalités qui vont permettre d'améliorer le diagnostic et la prise en charge thérapeutique et chirurgicale des patients atteints de pathologies neurologiques, cardiovasculaires et cérébrales telles AVC, infarctus, sclérose en plaque ou encore l'épilepsie, mais également d'autres pathologies et particulièrement les cancers.

L'Accident Vasculaire Cérébral (AVC) est une pathologie grave qui représente une priorité de santé publique en France et dans le monde.

*Le général de Lapresle et le président de la Fondation Hôpital Saint-Joseph, M. Georges-Christian Chazot.*



*Jean-Patrick Lajonchère,  
directeur général du Groupe hospitalier  
Paris-Saint-Joseph.*



*Le docteur Marc Zins,  
chef du département  
«Imagerie Médicale».*



Il représente la troisième cause de décès en France (la deuxième dans le monde) après l'infarctus du myocarde et les cancers, la deuxième cause de démence après la maladie d'Alzheimer, la première cause de handicap moteur acquis de l'adulte.

L'inauguration de ce nouvel appareil s'est déroulée le mercredi 20 octobre 2010, en présence du Général Bertrand de Lapresle, de Henri Denys de Bonnaventure et d'Olivier Roussel.

Ils étaient accueillis par MM. Georges-Christian Chazot, président de la Fondation Hôpital Saint-Joseph, Jean-Patrick Lajonchère, directeur général du Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph



et le Dr Marc Zins, chef du Département « Imagerie Médicale ».



*Le général  
de Lapresle  
se félicite de  
l'aboutissement  
du projet.*



*De gauche à droite, le général Georgelin, Grand Chancelier de la Légion d'honneur, Annette Becker, Antoine du Passage, le général Gobilliard et Henri de Bonnaventure.*

### **LE PRIX «HONNEUR ET PATRIE» 2010**

Décerné pour la première fois en 2004, le Prix Honneur et Patrie a été créé par la Société d'entraide des membres de la Légion d'honneur, pour récompenser un ouvrage qui contribue au prestige de l'Ordre et aux valeurs qu'il symbolise, illustrant ainsi la tradition et la modernité de la devise du premier Ordre national.

Le Prix Honneur et Patrie a été décerné cette année à Annette Becker, professeure à l'Université Paris-Ouest-Nanterre-la Défense, pour son livre « Apollinaire, une biographie de Guerre ».

Nous avons été heureux d'accueillir au Siège de l'Union, le 13 décembre 2010, cette manifestation qui a donné lieu à une cérémonie tout à fait exceptionnelle, à bien des égards.

C'était en effet un grand honneur que de pouvoir célébrer, dans le cadre symbolique du Siège de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête, cet hommage à Guillaume Apollinaire, lui même « Gueule Cassée », blessé par éclat d'obus en 1916 et trépané.

Antoine du Passage, président de la Fédération des Trépanés aujourd'hui dissoute et dont les membres ont rejoint en son temps notre association, ne pouvait manquer de souligner, avec beaucoup d'émotion, que l'emblème de la Fédération des Trépanés

fut dessiné, en 1920, en hommage à Guillaume Apollinaire et à son poème « Tristesse d'une étoile » :

*« Et je porte avec moi cette ardente  
souffrance  
Comme le ver luisant tient son corps  
enflammé  
Comme au cœur du soldat il palpite  
la France  
Et comme au cœur du lys le pollen  
parfumé... »*

« Comme au cœur du soldat il palpite la France ! Comment, en entendant de tels mots, ne pas saisir à quel point – avec quel cœur – cet immigré né polonais, russe par annexion, né à Rome de père inconnu, s'était intégré dans notre pays. Comment ne pas trouver exemplaire l'acharnement passionné de cet apatride à se dire Français, à écrire en français et dans une langue si musicalement inspirée. Cela jusqu'à se porter volontaire pour les combats alors que rien ne l'y obligeait. Cela jusqu'à verser son sang pour ce Pays, le nôtre, dont – en poète – il avait découvert qu'il avait mystérieusement une âme faite pour la sienne. »

Voici un extrait de la réponse de la lauréate Annette Becker :

« "Honneur et patrie", tel fut le thème de deux cours professés par l'historien Lucien Febvre au Collège de France entre 1945 et 1947. Ce très grand sujet, l'un des plus poignants qu'un Français puisse, au lendemain des quatre années



de nuit et d'éclairs, se proposer d'examiner, avec sa raison, avec, aussi, son cœur fraternel ; l'un des plus considérables que ce Français puisse, s'il est historien, se proposer d'éclairer par l'Histoire.

J'ai récemment publié des études sur des femmes et des hommes qui ont reçu la Légion d'honneur, « la rouge », comme on disait alors, pour avoir servi en Grande Guerre : un officier-historien, Marc Bloch, co-fondateur des Annales avec Lucien Febvre, une écrivaine américaine qui avait mis toute son énergie au service de la France, Edith Wharton. Puis j'ai longuement travaillé sur un combattant banal et un écrivain de génie, Guillaume Apollinaire. Apollinaire que son sens de l'humour et de la provocation rendait particulièrement réceptif aux traits d'esprit de Tristan Bernard, père de trois fils mobilisés, qui sublimait alors dans la satire sa frustration d'avoir été refusé pour le service actif. Je le cite :

*« Quels que soient les mérites du poilu civil, le poilu militaire conservera toujours sur lui cette supériorité qu'il risque*

*La lauréate,  
l'historienne  
Mme Annette  
Becker.*

*Antoine du Passage devant l'emblème des Trépanés, inspiré du poème « Tristesse d'une étoile » de Guillaume Apollinaire.*



*sa vie. Les décorés civils ne devraient plus porter leur légion d'honneur».*

Apollinaire, fasciné par l'engagement pour la France, dresse dans sa correspondance de guerre un véritable tableau d'honneur des engagés, blessés, prisonniers, morts qu'il connaît et signale la Légion d'honneur reçue par ses amis au front, le peintre Georges Braque, lui aussi trépané et le poète « mort pour la France » René Dalize.

Puis Apollinaire est blessé, trépané, et sa blessure à la tête est devenue un symbole qui a traversé le siècle, celui de l'intellectuel blessé au service d'un idéal. Le soldat au nom étrange, étranger, le Polonais apatride Wilhelm de Kostrowitzky, est devenu français trois fois, par l'écriture, par la blessure au champ d'honneur, par la naturalisation gagnée sur les champs de

bataille. Wilhelm de Kostrowitzky, dit Apollinaire, ne quitta plus jamais jusqu'à sa mort en 1918 son uniforme de lieutenant français décoré de la Croix de Guerre. A celui qui eût tant aimé porter la décoration de l'honneur et de la patrie, je dédie le prix qu'il m'a offert.

Je le dédie aussi à Raphaël Esrail ; Résistant, déporté à Auschwitz comme juif, militant de l'honneur et de la patrie, il m'a remis cet insigne que je suis encore plus fière de porter aujourd'hui, n'en déplaise à Tristan Bernard.

Le Général d'Armée Hervé Gobilliard, Président de la Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur, a remis à l'issue de la cérémonie, le prix Honneur et Patrie à Annette Becker.

## REMISE DE DECORATIONS AUX BLESSES D'AFGHANISTAN

Répondant à l'invitation de M. François Fillon, Premier ministre, notre Président, M. Henri de Bonnaventure, s'est rendu, le mardi 21 décembre à l'Hôtel de Matignon pour assister à la remise de décorations à des blessés d'Afghanistan, dont le caporal-chef Delot, admis à l'Union depuis peu.

A cette occasion, le Premier ministre a rendu hommage aux associations qui soutiennent les blessés, dont les « Gueules Cassées ».<sup>1</sup>

Cette cérémonie faisait suite à celle qui s'est déroulée le 3 décembre, à Fréjus, en présence du Chef d'Etat major de l'Armée de Terre, à laquelle Patrice Rézeau représentait l'UBFT.

Nous avons eu, au cours de ces deux événements, l'opportunité de nous entretenir avec le caporal-chef Delot (debout à droite sur la photo) et sa famille et de leur prouver la réalité de notre soutien moral et matériel.

Répondant le 1<sup>er</sup> décembre à l'invitation du Ministre d'Etat, Ministre de la Défense et des Anciens Combattants,

M. Alain Juppé, puis le 7 décembre, rencontrant le Général Elrick Irastorza, Chef d'Etat Major de l'Armée de Terre, notre Président a également pu se rendre compte combien les autorités de l'Etat étaient sensibles au soutien que nous apportons aux blessés.

Répondant enfin, le 8 décembre dernier, à l'invitation du Grand Chancelier de la Légion d'honneur pour une réunion de travail, il a pu noter avec satisfaction l'intérêt porté à notre association.

Ces quelques échanges ont confirmé si besoin en était que les « Gueules Cassées » sont très clairement identifiées et leurs actions vivement appréciées par nos responsables politiques et militaires.

C'est un encouragement fort à poursuivre nos actions avec détermination et optimisme.

1. Un extrait vidéo de son discours est visible sur le site : <http://www.defense.gouv.fr/terre/actu-terre/des-militaires-decores-par-le-premier-ministre>



*Le Premier ministre accueille les blessés d'Afghanistan.*

## A M O U S S Y

*L'Union sportive de tir à la cible de Gonesse.*

Nous vous avons quitté avec la réunion annuelle des « Gueules Cassées » d'Ile-de-France.

Depuis, les anniversaires, anniversaires de mariages et les séminaires se sont succédés en ce mois de septembre.

L'Association Promotion Capitaine Caza, les actifs et anciens pompiers de l'Aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, le CESAT (Collège de l'Enseignement Supérieur de l'Armée de Terre), ont souhaité se réunir au château, L'UAG et la FNACA ont fait de même.



*Le séminaire annuel du cabinet d'audit IRI.*



Le moment le plus important du mois d'Octobre a été le séminaire du Diocèse des Armées qui regroupa 50 personnes de 11 nationalités différentes durant une semaine, ce séminaire étant une préparation au pèlerinage militaire international de Lourdes et qui se déroule chaque année dans un pays différent, Moussy ayant eu la faveur de cette organisation pour 2010. En octobre, nous avons eu le plaisir d'organiser le repas anniversaire de Mme Zalplski, veuve de « Gueule Cassée »

ainsi que les noces d'or de M. et Mme Mougard, ex directeur du Domaine de Moussy.

Journée du souvenir regroupant tous les édiles municipaux, gendarmes, pompiers, ce 11 novembre nous a permis d'accueillir 176 personnes.

Toujours durant ce mois de novembre, la Société d'Entraide des Membres de la Légion d'honneur et l'Union Sportive



*L'association des maisons de retraite de Lorraine.*



de Tir à la Cible ont choisi le domaine pour tenir leur assemblée générale.

L'équipe cycliste de la Française des jeux a établi son camp au Domaine durant dix jours, staff technique, kinés, encadrement et coureurs, cinquante personnes sous les frimas de l'hiver ont animé joyeusement le Château.

Patricia et Dominique Lelong remercient l'ensemble du personnel de Moussy, pour leur dévouement et leur implication.

Notre brochure « Plaisir d'être ensemble » est à votre disposition, contactez-nous :

Domaine de Moussy

tél. : 01 60 03 60 03

mail : [plelong@gueules-cassees.asso.fr](mailto:plelong@gueules-cassees.asso.fr)

Nous tenons à rappeler à tous les « Gueules Cassées » que le Domaine est ouvert même au moment d'événements privés.

**Dominique & Patricia Lelong**

*Séminaire de la Gendarmerie de Seine-et-Marne.*

## LE COUDON EN IMAGES

Réunion annuelle  
de la Saint-Cyrienne.



Congrès annuel de l'Unacita.



Handitour open de Tennis au Coudon.



Les pompiers de Toulon en manœuvre au Domaine.



*Cérémonies du 11 novembre au Coudon.*

*Le Noël des résidents...*



*...et du personnel.*



*Les résidents à la crèche provençale.*



*Ecole de l'Air Promotion 1953.*

## DANS LES RÉGIONS

## NANCY

## 14 OCTOBRE

La réunion régionale annuelle des « Gueules Cassées » de Lorraine, organisée par son Délégué Serge Véron, s'est déroulée le jeudi 14 octobre 2010, à Nancy, dans le salon carré de l'Hôtel de Ville mis gracieusement à notre disposition par M. André Rossinot, Maire de Nancy.

Cette réunion, à laquelle assistaient près de 150 personnes, était présidée par Guy Delplace, administrateur de l'Union et Patrice Rézeau, directeur adjoint, chargé de la vie associative. Depuis 1988, il est coutume d'organiser, tous les ans, en alternance avec nos camarades de Metz, un rassemblement des « Gueules Cassées » de Lorraine.

Cette réunion était la 21<sup>e</sup> organisée en Lorraine et la 10<sup>e</sup> à Nancy.

Nous faisaient l'honneur de leur présence, M. Philippon, directeur de l'ONAC, représentant Monsieur Dominique Bellion, préfet de Meurthe et Moselle, Mme Valérie Rosso Debord, député, maire adjointe chargée des Handicapés et des personnes âgées, représentant M. André Rossinot, Maire de Nancy et ancien ministre, M. Pierre Baumann, conseiller général,

représentant M. Michel Dinet, président du Conseil Général, M. Claude Grandemange, maire-adjoint chargé des Anciens Combattants, M. Jean Largueze, chargé de mission aux Anciens Combattants, M. le Lieutenant-colonel Marlory, représentant le Colonel Morales, Commandant d'Armes de la Place de Nancy, le Lieutenant-colonel Devenez, représentant le Colonel Paccagnini, commandant le groupement de Gendarmerie.

Etaient également présents nos camarades Robert Lang, délégué régional de l'UBFT pour la Moselle, André Dezavelle, délégué adjoint pour la Meuse et nos porte-drapeaux, Gilbert Piant et Joseph Zahm.

Guy Delplace et Patrice Rézeau ont pu présenter, devant une assistance extrêmement attentive et intéressée, un exposé sur les activités de l'Union ainsi que le rapport d'activité du Groupe Avenir, commission mise en place par le conseil d'administration pour proposer à l'assemblée générale des orientations sur l'évolution de notre union et de ses missions.

A l'issue de cette réunion, Guy Delplace remettait à Christine et Marcel Pett, non-voyants, le chien « Digas », jeune Labrador mâle à la robe sable, âgé de deux ans, ainsi qu'un chèque de 15 000 euros à M. Raymond Ney, Directeur

QUELQUES SOUVENIRS PHOTOGRAPHIQUES DE CES REUNIONS

Nancy



de l'Association des Chiens Guides d'Aveugles du Grand Est.

Un apéritif, puis un repas convivial et très apprécié terminaient cette journée de retrouvailles.

## BESANÇON

### 16 OCTOBRE

L'assemblée régionale annuelle des « Gueules Cassées » et du Comité d'Entente de Franche-Comté, organisée par son délégué Jacques Mougin, s'est déroulée au cercle mixte de la Gendarmerie à Besançon, 24 rue des Justices, le samedi 16 octobre 2010.

La réunion était présidée par le Général Hubert Chauchart du Mottay, président de l'UBFT, accompagné par Olivier Roussel, Directeur général.

Nous faisions l'honneur d'assister à cette manifestation, le Général Alain Coroir, commandant la région de Gendarmerie de Franche-Comté, le Colonel Monbelli Valloire, commandant la base de défense de Besançon, M. Monnin, directeur départemental de l'ONAC, Mme Bouvet, présidente départementale des veuves et orphelins de guerre, Le Professeur Bernard Ricbourg du service de chirurgie maxillo-faciale du CHU de Besançon et son épouse, Médecin spécialisé en neurologie, le Général Jérôme Guilloz, président régional de l'ANOCR et descendant de « Gueule Cassée », M. Denis Arnoux, président régional des Amputés, M. Jacques Lœuillard, président régional des Mutilés des Yeux.

Le général Chauchart du Mottay et Olivier Roussel commentaient une

projection concernant les travaux du Groupe Avenir, commission mise en place par le conseil d'administration pour proposer à l'assemblée générale des orientations sur l'évolution de notre Union et de notre Fondation.

A l'issue, le Général Chauchart du Mottay remettait la croix de Chevalier de la Légion d'honneur à notre camarade Henri Gerbant, « Gueule-Cassée » de 39/45.

Cent trente deux membres ou invités « Gueules Cassées », Mutilés des Yeux et Amputés avaient répondu à l'invitation de Jacques Mougin et se sont joints au repas de clôture de cette sympathique journée.

## AUBAGNE

### 22 OCTOBRE

Les « Gueules Cassées » de la région varoise ont tenu leur assemblée régionale annuelle au Quartier Vienot, à Aubagne, le 22 octobre dernier, sous la présidence du Général (2S) Bertrand de Lapresle, vice-président, accompagné par Olivier Roussel, Directeur général.

Cette journée était organisée par Lucien Humblot et Bernard Tomasetti, respectivement délégué et délégué adjoint. Elle réunissait plus d'une centaine de membres et de conjoints survivants, de militaires, pompiers, policiers et victimes du devoir.

Le Général Bouquin, commandant la Légion étrangère, le Lt-Colonel des Courtils, chef de corps du 1<sup>er</sup> Régiment étranger,

QUELQUES SOUVENIRS PHOTOGRAPHIQUES DE CES REUNIONS



Besançon

le capitaine François Hervé-Bazin, chef de cabinet du COMLE et Le Médecin-colonel Peytavin, médecin chef des anciens combattants de Marseille, nous faisaient l'honneur de leur présence.

Bertrand de Lapresle et Olivier Roussel commentaient ensuite une projection de diapositives présentant « l'état de l'Union », rapport élaboré par le Groupe Avenir, qui fait le bilan de nos missions, de l'état actuel nos ressources, de notre patrimoine et qui propose des axes de réflexions sur le devenir de l'association et de la Fondation des « Gueules Cassées ».

Le Général Bertrand de Lapresle et le Général Bouquin déposaient ensuite une Gerbe au pied du monument. Avant de passer à table, et après « La poussière » l'assistance entonnait « Le Boudin ».

Celui-ci, après s'être présenté à l'assistance, remerciait son prédécesseur Michel Deglaire, également présent, pour son dévouement.

Il invitait ensuite l'assemblée à observer un instant de recueillement à la mémoire de nos Fondateurs et de tous les membres qui nous ont quittés depuis la dernière réunion.

Guy Delplace et Patrice Rézeau ont ensuite commenté une projection sur les activités de l'Union et sur le rapport d'activité du Groupe Avenir, commission mise en place par le conseil d'administration pour proposer à l'assemblée générale des orientations sur l'évolution de notre union et de ses missions.

Après la traditionnelle photo de famille, prise sur la terrasse et dans le grand escalier de l'établissement, les participants étaient invités à un déjeuner convivial sur place.

## REIMS

### 29 OCTOBRE

La traditionnelle réunion régionale annuelle des « Gueules Cassées » de la région Champagne-Ardenne, s'est tenue le vendredi 29 octobre 2010, dans Les Salons de la Brasserie Flo, à Reims, sous la présidence de Guy Delplace, Administrateur, accompagné par Patrice Rézeau, Directeur adjoint.

Cette agréable et très sympathique journée de retrouvaille était organisée par Jean Deprez, nouveau délégué régional.





Aubagne



Reims



# anecdotes souvenirs

**Le 27 janvier 1962, la 4<sup>e</sup> compagnie du 9<sup>e</sup> RCP se trouve en opération dans la Région Est d'Herbillon. A 9h15 une patrouille de la 1<sup>re</sup> section commandée par le Sergent-chef Clicque revient vers son chef de Section, le Lieutenant Marchal, rapportant une arme et des documents récupérés pendant la nuit. Ils font jonction en 12 K 43 . Au moment où ils se rejoignent un coup de feu part des buissons voisins atteignant le Sergent-chef Clicque à la face, lui enlevant la mâchoire inférieure.**

## *Les péripéties d'une évacuation sanitaire*

■ Ce dont je me souviens, comme si c'était hier, c'est qu'après avoir remis au Lieutenant les documents et un fusil Lebel, je m'apprêtais à repartir avec les trois parachutistes qui m'avaient accompagné vers le restant de la demi-section à un kilomètre de là.

Je vérifiais mon arme, puis je fis signe aux gars de me suivre, lorsqu'un coup de feu partit. J'ai eu un choc dans la tête, les oreilles ont bourdonné, j'ai dit « *quel est le con qui vient de tirer* » et j'ai vu par terre derrière moi le jeune parachutiste Foiratier, la gorge en sang, il venait de prendre la décharge de chevrotines dans le cou.

Le caporal Koeller me dit « *Chef qu'est-ce que vous avez ?* »

J'avais du sang plein la poitrine et mes dents se balançaient au niveau du ceinturon. J'étais sonné, mais debout, cela s'agitait autour de moi, l'infirmier de la compagnie est arrivé, il m'a assis, emballé la tête et fait une piqûre de morphine, j'étais sur un petit nuage.

C'est à ce moment qu'un Sergent-chef qui venait d'être affecté à la compagnie, c'était déjà un Ancien, il avait fait l'Indochine, est venu me voir pour me remonter le moral. Il m'a dit « *t'inquiète pas les blessures à la face c'est impressionnant mais ça se soigne bien* » et il m'a montré son maxillaire droit en me disant « *tu vois j'ai pris un éclat*

*de mortier et j'ai perdu mes ratiches »*

Pendant ce temps l'hélicoptère est arrivé, s'est posé, le mort a été chargé dans un des paniers et moi j'ai été installé assis à l'arrière.

Et l'Alouette est restée au sol! Impossible de partir, panne!

Un second appareil est appelé, qui met un certain temps pour venir, on me change de machine enfin on décolle et assez rapidement nous nous posons à l'hôpital de Bône.

Il est environ midi, un Médecin Aspirant m'attend dans une ambulance pour aller de la DZ aux bâtiments, l'ascenseur ne venant pas, on prend l'escalier pour se rendre en salle de soins, un deuxième médecin est là, ils m'allongent sur la table et commencent à découper mes vêtements et ils discutent :

« *Faut l'évacuer sur Alger... demande un avion... faut lui*



Le Sergent Chef Clicque en 1960 & 1961.



faire une trachéotomie... T'en as déjà fait... Non.» Je ne sais pas s'ils se rendent-compte que je suis parfaitement conscient Celui de gauche a une seringue à la main... l'autre me passe une compresse sur la gorge et simultanément l'un pique l'autre force sur la trachée... et moi je hurle.

Ils m'introduisent une canule en caoutchouc, je respire mieux.

Nettoyage de la blessure et direction une chambre sous tente à oxygène.

J'attends, il fait presque nuit lorsque l'on me transporte vers l'aérodrome de Bône et l'on me charge dans un Broussard, le pilote un co-pilote et moi derrière sur un brancard, envol direction Alger, l'un des aviateur se tourne vers moi et me dit «ça va secouer»

Effectivement pour secouer ça secouait, de la pluie des éclairs le petit avion ronflait sérieusement.

Le moteur s'arrête, on me descend et direction un hélicoptère

Sikorski, qui s'envole rapidement vers l'hôpital Maillot. Et toujours sur mon brancard, débarquement de l'hélico, ascenseur, on me pose à terre dans un couloir, quelques temps après des hommes masqués se penchent sur moi, lisent ma fiche et déclarent « on s'occupera de lui après manger »

J'ai du m'endormir, car j'ai repris conscience le lendemain dans un lit, avec des tubes dans le nez des perfusions dans les bras et la trachéotomie qui m'empêchait de parler, j'étais dans une chambre claire, dans l'autre lit il y avait un jeune gars qui gémissait et se plaignait beaucoup.

J'avais soif, je découvrais un nouvel univers, j'entendais souvent des explosions plus ou moins lointaines c'était les «strounga» de l'OAS et du FLN. Les sirènes des ambulances hurlaient en continu.

Il y avait beaucoup de mouvement dans le couloir ça courrait, ça s'interpellait, et enfin on est venu me voir, on m'a donné un bloc de papier et un

crayon. J'ai pu exprimer mes demandes, je n'avais aucune nouvelle du régiment ni de la famille (j'ai su plus tard que personne n'avait prévenu mes parents).

J'ai eu la force de «gribouiller» une lettre pour les informer de ma situation.

Puis un petit groupe de «Dames Visiteuses» est venu dans la chambre, elles se sont intéressé d'abord au jeune soldat et à sa famille qui était présente, et l'une d'elle s'est approchée de moi, m'a parlé et lorsqu'elle a constaté mon état elle s'est enfuie en pleurant.

J'avais toujours soif, on me donnait un peu d'eau ou de jus de fruit par la sonde nasale. Cela allait directement dans l'estomac.

J'avais toujours soif, mes réclamations ont énervé une infirmière, qui est allée chercher une seringue de très grande taille, l'a remplie d'eau, et me l'a introduite dans l'estomac.

Je n'ai plus rien réclamé, mais un peu d'eau sur les lèvres



Hôpital Foch mars 1962.



*Prise de greffe au bras  
(avril mai juin 62).*



*Évolution de la greffe.  
Ci-contre, avec  
Pierre Machabert.*

m'aurait fait tellement de bien. Enfin on parle d'évacuation sur la France, une dame vient me faire un brin de toilette, me raser, c'est la première fois depuis le 27 janvier et nous sommes le 7 février 1962, je dois embarquer le 8 février vers la France. Je suis « habillé » sans sous-vêtements, avec une tenue troupe blouson, pantalon et capote drap, ça gratte.

Embarquement le 8 février au matin à Maison Carrée dans un Nord 2501, bien connu, sans parachute, mais sur un brancard, je suis embarqué le premier. Une IPSA vient me voir pour me faire une piqûre contre le mal de l'air, j'ai beau lui faire comprendre que ça ne sert à rien, elle pique.

Décollage dans le vacarme habituel, distribution de casse-croûte pour tous, sauf, évidemment... j'en rêve depuis 10 jours avec une bonne bière mousseuse, je dois me contenter d'une seringue de jus de fruits, qui me brûle l'estomac.

Vers 15 heures arrivée à Paris -Le Bourget, on me décharge de l'avion.

Embarquement toujours sur mon brancard au ras du plancher dans une ambulance réglementaire Renault et, tout cela sans explication.

Deux motards devant, le pinpon fonctionne en plein, direction Suresnes, j'ai appris plus tard que c'était l'hôpital Foch, et c'était le 8 février 1962, Paris était en pleine manifestation anti-OAS. C'est ce jour-là que des manifestants furent étouffés au Métro Charonne.

Les motards et l'ambulance ont dû se faufiler dans les rues et l'affolement était tel que les deux convoyeurs assis devant avaient oublié de verrouiller la porte arrière, si bien que dans les virages la porte s'ouvrait et se refermait sans arrêt.

Ils ne m'ont pas perdu, c'est l'essentiel.

Vers 17 heures arrivée à Foch, heure de sortie des visites. Mes deux convoyeurs me déchar-

gent dans le hall d'entrée, vont aux renseignements, et me laissent à la curiosité publique, sur mon brancard, en capote, avec des tubes de partout.

Enfin ils ont eu leur renseignement, ils me déposent dans l'ascenseur et m'accompagnent jusqu'au 5<sup>e</sup> étage.

Mlle Paul, charmante infirmière à lunettes genre loupe, m'accueille avec un grand sourire et une seringue à la main : ce n'était pas pour moi !

Mlle Paul avait participé comme jeune infirmière à la campagne de Norvège en 1940 sur un bateau hôpital. C'est elle qui pendant mon séjour à l'hôpital s'est occupé de moi, pour les soins et le moral.

C'est ainsi qu'a débuté « une campagne de soins » pour me remettre en état. En 18 mois et quelques 25 interventions chirurgicales, j'entrais chez les « Gueules Cassées » en prenant leur devise « SOURIRE QUAND MÊME ».

# aide aux personnes isolées : la téléassistance

Certains d'entre vous sont isolés ou craignent de ne pas être secourus en cas de problème (chute ou malaise).

Une formule de téléassistance existe. Elle permet d'alerter une centrale en veille 24 heures sur 24, par l'intermédiaire d'un "bip" que l'on porte sur soi.

La centrale qui reçoit l'appel apporte une solution dans les plus brefs délais en prévenant les secours adaptés (médecins, pompiers, police, parents ou voisins).

**L'Union prend totalement en charge les frais d'installation et l'abonnement mensuel.**

**Une caution est laissée à la charge du membre.**

## 1 INSTALLER



## 2 ÉCOUTER



## 3 INTERVENIR



**Questionnaire à retourner à M. Rézeau,**  
Union des Blessés de la Face et de la Tête, les "Gueules Cassées",  
20, rue d'Aguesseau – 75008 Paris

NOM ET PRÉNOM : .....

MEMBRE ACTIF / ASSOCIÉ / VEUVE / N° : .....

ADRESSE COMPLÈTE : .....

.....

TÉLÉPHONE : .....

JE SUIS INTÉRESSÉ(E) PAR LA TÉLÉASSISTANCE OUI  NON

JE BÉNÉFICIE DÉJÀ DE LA TÉLÉASSISTANCE

CELA ME COÛTE ..... EUROS (..... FRANCS) PAR MOIS - CI-JOINT LA PHOTOCOPIE DE MON CONTRAT

La rédaction propose à l'attention de ses lecteurs deux ouvrages.

Le premier qui vient d'être récompensé par le prix « Honneur et Patrie », le second écrit par le colonel Thierry Moné, dont vous pourrez lire la correspondance en page 43.

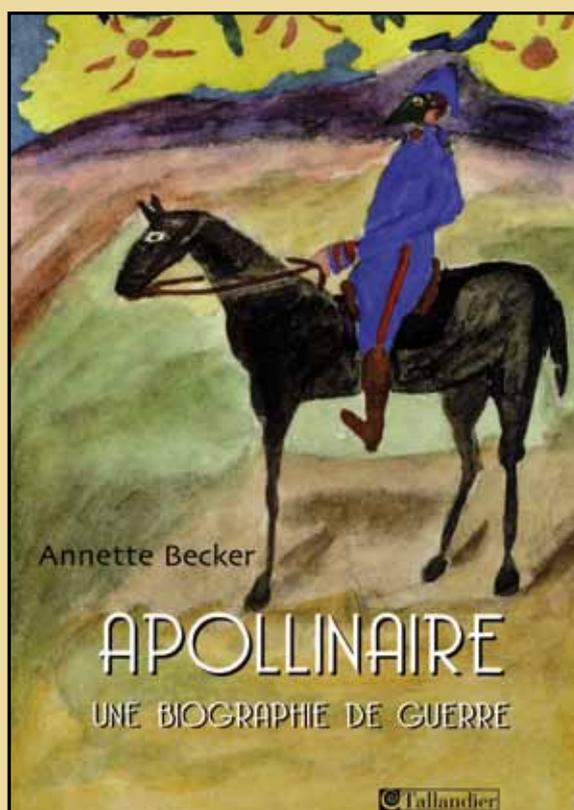
## APOLLINAIRE, UNE BIOGRAPHIE DE GUERRE

Guillaume Apollinaire en guerre, c'est la rencontre entre un poète et l'expérience de l'engagement, du combat, de la blessure ; la rencontre entre la tragédie de l'existence de l'auteur de Calligramme, poèmes de la paix et de la guerre 1913-1916, et la tragédie de l'évènement : la Première Guerre mondiale. « J'ai tant aimé les Arts que je suis artilleur », dira-t-il dès 1915.

Le lecteur suit ainsi un homme aux identités multiples, un engagé volontaire dès 1914, un écrivain combattant, un apatride patriote, un soldat au nom étrange, étranger : Wilhelm de Kostrowitzky. On croise, entre autres, Picasso et Cendrars, Duchamp, Breton, Éluard, Chagall et Delaunay, Jean Cocteau, des Français et des étrangers, des engagés volontaires et des embusqués, des patriotes et des neutres...

La correspondance de l'écrivain, ses écrits divers ne sont largement connus ou rétablis que depuis quelques années et le récit de la guerre dans lequel il avait été enfermé depuis les années vingt doit se transformer. Les écrits, les dessins, les enregistrements sonores d'Apollinaire

sont traités ici comme sources nouvelles dans le contexte du renouvellement historiographique des cultures de guerre. En un jeu de miroirs, le poète en guerre permet de mieux comprendre le conflit, et la connaissance, sans cesse plus fine, de l'histoire des guerres offre de nouveaux aperçus sur ce combattant extraordinaire et banal à la fois. Le suivre c'est construire à la fois une guerre bien à lui, à l'aune de ses certitudes, de ses anxiétés, de ses rejets, et une guerre qui appartient à tous.



*Editions Tallandier  
2, rue Rotrou  
75006 Paris  
[www.tallandier.com](http://www.tallandier.com)  
Prix : 25 euros*

## LES SPAHIS DE LA HORGNE

En cette année 2010, c'est-à-dire 70 ans après les faits, il est plus que temps d'en finir avec la légende du « massacre inutile de 700 Indigènes chargeant à cheval les chars allemands le 15 mai 1940 à La Horgne »... Honorer dignement la mémoire de nos Anciens n'implique en aucune façon de se laisser enfermer béatement dans le cadre étroit d'une légende fortement teintée d'obscurantisme.

Honorer dignement la mémoire des Spahis de La Horgne implique tout au contraire d'établir

une relation honnête de leur fait d'armes du 15 mai 1940. C'est l'objet de cette étude qui donne la priorité à la réalité des opérations menées par la 3<sup>e</sup> Brigade de Spahis et par ses adversaires allemands de mai et juin 1940.

A l'instar du « Klotzen, nicht kleckern ! » de Guderian, cette étude applique l'un des principes de la guerre universellement reconnu : la concentration des efforts. Dans un espace et des délais contraints, on ne peut pas prétendre à l'exhaustivité et il faut donc choisir. En l'occurrence, c'est sur le fait d'armes du 15 mai 1940 à La Horgne que se concentrent les efforts. Tout le reste doit contribuer à une meilleure compréhension de cette journée. Consacré à la relation du fait d'armes de La Horgne, le chapitre 2 est donc « encadré » par la relation succincte des opérations de la 3<sup>e</sup> Brigade de Spahis ayant précédé ou suivi le fait d'armes (chapitres 1 et 3). Le 4<sup>e</sup> et dernier chapitre rassemble une série d'études et de compléments qui viennent à l'appui du sujet traité, sans pour autant prétendre, là non plus, à l'exhaustivité. Les études techniques montrent le cheminement de la recherche et mettent à la disposition du lecteur ou du chercheur des données collectées, comparées et triées, autorisant différentes lectures des événements.

Ce dossier constitue un « chantier » ouvert à la sagacité des chercheurs professionnels ou amateurs. Il ne demande donc qu'à être complété, discuté ou amendé par celles et ceux qui possèdent la maturité et le discernement nécessaires pour affronter les réalités de notre Histoire. Eu égard aux réactions primaires de quelques « traditionalistes » du combat de La Horgne, il n'est peut-être pas inutile de préciser qu'une telle démarche implique, également, le rejet de toute forme de récupération politique, nationaliste ou corporatiste...

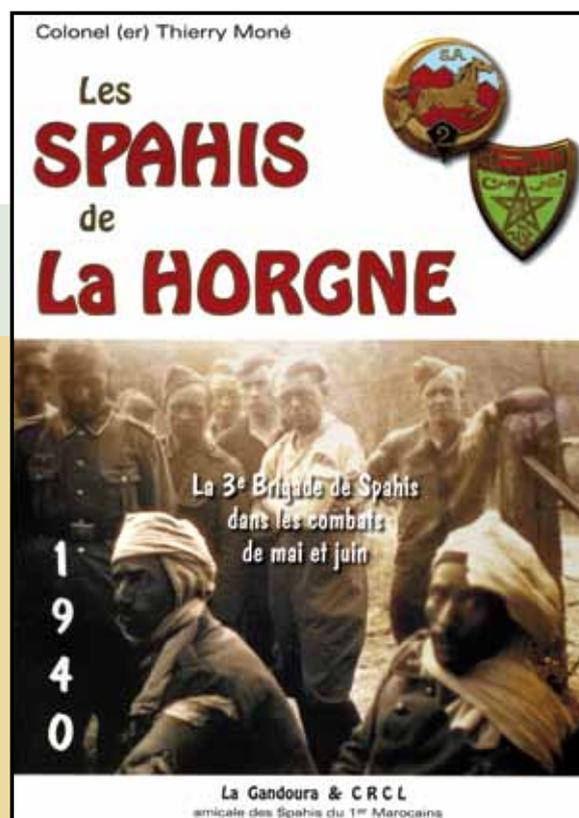
*Edité par La Gandoura & CRCL, amicale des Spahis du 1<sup>er</sup> Marocains.*

*208 pages illustrées de nombreuses photographies et cartes inédites.*

*Disponible à la librairie Armes & Collections,*

*8 rue de Crussol, 75011 Paris, téléphone 01 47 00 68 72.*

*Achat en ligne : <http://www.librairie-ac.com/fiche/27252>*



# notre grande famille

## nos joies

### mariages

*Mariages de Camarades :*

**Amestoy Pierre**, A. 45518,  
avec **De'Ath Hilary**, 70220 Fougerolles

*Mariage de petits-enfants de Camarades :*

**Ramette Aurélie**, FA. 42297,  
avec **Saint-Léger Nicolas**, 59400 Cambrai

*Ont fêté leurs Noces d'Or :*

**Hallegouet Pierre & Yvette**, A. 44270,  
56000 Vannes

**Pillais Eugène & Jacqueline**, Ass. 80537,  
22100 Quevert

**Vejux Guy & Nicole**, A. 44040,  
39000 Lons Le Saunier

**Walcker Bernard & Thérèse**, A. 45402,  
57970 Basse Ham

*Ont fêté leurs Noces d'Orchidée :*

**Gfeller René & Marie-Christine**, A. 43893,  
Niederwangen - Suisse

**Guidoni Toussaint & Madeleine**, A. 44921,  
20220 Santa Reparata Di Balagna

**Le Quellec Jean & Henriette**, A. 42632,  
63200 Riom

**Modesto Antoine & Gisèle**, A. 44844,  
20169 Bonifacio

**Nicolai Gilbert & Simone**, A. 70403,  
20143 Fozzano

*Ont fêté leurs Noces de Diamant :*

**Gonsalves Francis & Simone**, Ass. 80169,  
25300 Pontarlier

*Nos félicitations ainsi que nos vœux de bonheur les accompagnent.*

## nos espérances

### naissances

*Nous sommes heureux de vous faire part de nombreuses naissances :*

*Enfant de Camarade :*

**Lecrivain Johan**, A. 45603, naissance de **Arthur**,  
64450 Garlede Mondebat

*Arrière petit-enfant de Camarade :*

**Moriau Pierre**, A. 40135, naissance de **Raphaël**,  
74360 Abondance

*Nous adressons nos vœux de santé aux heureuses mamans et aux bébés, ainsi que nos félicitations aux parents, grands-parents et arrière grands-parents.*

## notre fierté

### décorations

*A été promu au grade d'Officier de Ordre National du Mérite :*

**Daboval Alain**, A. 43843, 94350 Villers Sur Marne

*A été promu au grade de Chevalier de Ordre National du Mérite*

**Chiaramonti Monique**, A. 70234, 20200 Bastia  
(épouse de **René Chiaramonti**)

**Millot Patrick**, A. 70433, 65460 Bazet

*A reçu le diplôme et la médaille d'argent pour présence depuis 1962 aux commissions pupilles & Solidarité de l'ONAC*

**Vilmont Anselme**, A. 42820, 80000 Amiens

*Nous sommes heureux de leur renouveler nos très vives et très sincères félicitations.*

## Lucette Favier nous a quittés

Veuve de «Gueule Cassée», fidèle du Coudon, toujours présente lors des réunions régionales du Lyonnais, des Savoies et du Dauphiné, Lucette Favier, notre Lucette, est décédée subitement d'une méningite le jour de ses 83 ans.

Elle était attendue au Coudon pour participer aux fêtes de fin d'année ; sa bonne humeur et sa joie de vivre nous manqueront cruellement.



## nos peines

### décès

*Nous avons à déplorer le décès de nos Camarades :*

**Accart Marcel**, A. 70301, 56920 Noyal Pontivy  
**Barbot Henri**, A. 43567, 57070 Metz  
**Boube Geneviève**, MH. 20017, 78000 Versailles  
**Bundi Yves**, A. 40477, 61320 Joue Du Bois  
**Cahen Roger**, A. 42441, 75013 Paris  
**Clark Roger**, A. 44076, 33500 Libourne  
**Fournet Jacques**, A. 43803, 33000 Bordeaux  
**Gall André**, A. 70136, 54122 Chenevières  
**Guichard Roger**, A. 39674, 94700 Maisons-Alfort  
**Henon Michel**, A. 42064, 34270 Fontanes  
**Hoat Pham Van**, A. 45372, Indochine  
**Lang Albert**, A. 43885, 67380 Lingolsheim  
**Maas Rodolphe**, A. 43634, 91300 Massy  
**Malhomme Marcel**, A. 41832, 57050 Metz  
**Olejnik Stanislas**, A. 44779, 39570 Chille  
**Portelette Emile**, A. 42787,  
02860 Bruyeres et Montberault  
**Sadoine Jacques**, A. 44803, 20214 Calenzana  
**Schiavo Louis**, A. 44929, 20200 Bastia  
**Thave Louis**, A. 42615, 63720 Entraigues  
**Theis Pierre**, A. 44816, 57320 Bouzonville  
**Veschi Raymond**, A. 41054, 25000 Besançon

*Nous avons appris le décès de Mesdames :*

**Bores Marie-Françoise**, VA. 42696, 29510 Etern  
**Capron Lysiane**, VA. 39693, 89000 Auxerre  
**Castin Yvonne**, VA. 41902, 79230 Vouille  
**Coerchon Paulette**, VA. 69804, 63110 Beaumont  
**Deshayes Hugnette**, VA. 40062, 94000 Créteil  
**Edler Sophie**, VA. 42357, 57270 Uckange  
**Gay Albina**, VA. 41264, 69001 Lyon  
**Georges Thérèse**, VA. 43241, 64270 Castagnède  
**Guichon Marie-Louise**, VA. 42546, 42720 Nandax  
**Magueur Anne**, VA. 42291, 29200 Brest  
**Matzke Renée**, VA. 41030, 91000 Evry

**Mitre Odette**, VA. 43852, 94700 Maisons Alfort  
**Palao Renée**, VA. 39913, 34490 Thezan Les Beziers  
**Petitpas Georgette**, VA. 39569, 50170 Les Pas

*Ont perdu leur conjoint :*

**Graff Paul**, A. 42965, 67380 Lingolsheim  
**Henry Claude**, A. 70378, 95110 Sannois  
**Léger Serge**, A. 45040, 66820 Vernet Les Bains  
**Platret Jean**, A. 44064, 66740 Laroque Des Alberes  
**Saldiboure Jean-Baptiste**, A. 43928,  
91220 Bretigny Sur Orge  
**Sidore Léon**, A. 41372, 83400 Hyeres

*Ont également été atteints dans leur affection :*

**Delbos Jack**, Ass. 80389, qui a perdu son fils  
**Jaffrezic Alexis**, A. 42916, qui a perdu son fils **Michel**  
**Michonneau Paulette**, VA. 42092, qui a perdu son fils  
**Vitalis Françoise**, FA. 10312, qui a perdu son époux

*A chacune des familles éprouvées, l'Union renouvelle ses condoléances et sa sympathie profondément attristée.*



### Décès de Madame Andrée Charbonnel-Daudin

Nous avons appris le décès, survenu le 6 novembre 2010, de Madame Andrée Charbonnel-Daudin, Directrice des Emplois réservés au Ministère des Anciens Combattants jusqu'en 1979.

Louis Duroueix, notre ancien Secrétaire général et Pierre Legrand, à l'époque Directeur administratif, étaient fréquemment en contact avec ses services. Les nombreux «Gueules Cassées» qui ont bénéficié de son aide se souviendront d'elle.

# Bienvenue aux nouveaux membres de l'Union

## Liste des inscriptions en 2010

**Aby Jean-Paul**, 33920 Civrac De Blaye

**Bache Xavier**, 83608 Frejus

**Baiutti Rémy**, 38200 Vienne

**Beaufort Jérôme**, 40360 Castelnaud - Chalosse

**Berghazi Mohammed**, Rabat

**Berreterot Jean**, 6006 Lucerne

**Bigey David**, 64310 Saint Pee Sur Nivelles

**Bire Jean**, 75015 Paris

**Brethous Stephane**,

97432 La Ravine Des Cabris

**Brillouet Emmanuel**, 75014 Paris

**Brouty Noel**, 26100 Romans

**Brujean Erwan**, 30904 Nimes Cedex

**Cam Yvon**, 64230 Denguin

**Carole Thierry**, 31770 Colomiers

**Carrere Michel**, 65600 Semeac

**Charcot Valerie**, 31470 Fontenilles

**Clerget Michel**, 21410 Malain

**Colonna-Cesari Pierre**, 20137 Porto Vecchio

**Compant Charlie**, 25420 Saint Vit

**Cornu Laurent**, 39600 Villers - Farlay

**Courp Etienne**, 11100 Narbonne

**De Gaufridy de Dortan Olivier**,

64100 Bayonne

**Delair Franck**, 40220 Tarnos

**Delot Alexandre**, 92141 Clamart Cedex

**Dewynter Jean-Paul**, 31470 Saint Lys

**Dodin Georges**, 69300 Caluire Et Cuire

**Drzewiecki Didier**, 21260 Selongey

**Dutheil Cyrille**,

40390 Saint Martin De Seignanx

**El Hafidhi Abdel Hafidh**, 3130 Haffouz

**Escrouzaille Francis**, 46090 Laroque Des Arcs

**Faviere Sylvain**, 64230 Bougarber

**Flory François**, 57510 St Jean Rohrbach

**Follot Bernard**, 21240 Talant

**Fouques Duparc Charles**, 64100 Bayonne

**Francois Vincent**, 78600 Maisons Laffite

**Fritiere Martine**, 31340 Layrac Sur Tarn

**Fuseau Patrick**, 31140 Pechbonnieu

**Grisoni Antoine**, 20218 Moltifao

**Gross Aurelien**, 92500 Rueil Malmaison

**Gurin - Petru Brasov**,

92141 Clamart Cedex

**Hadji Kaddour**, 72000 Le Mans

**Heluin Bruno**, 72008 Le Mans Cedex

**Herpoux Catherine**, 31490 Leguevin

**Huber Jean-Henri**, 33980 Audenge

**Husson Michel**, 51200 Epernay

**Jigot Nathalie**, 66420 Le Bacares

**Jouannot Jacques**, 64000 Pau

**Laloge Alain**, 64990 Urcuit

**Leboeuf Bernard**, 62400 Bethune

**Lebrun Pierre**, 31140 Lavernose-Lacasse

**Lecrivain Johan**,

64450 Garlede Mondebat

**Lejeune Sebastien**, 64140 Lons  
**Leonelli François**, 20200 Bastia  
**Lepape Jean-Claude**, 57000 Metz  
**Libar Alexandre**, 83600 Frejus  
**Lievre Francois**,  
40390 Saint Martin De Hinx  
**Ligeard Jean-Pierre**, 86110 Mirebeau  
**Lochon Jean**, 13780 Cuges Les Pins  
**Maertens Chabane**,  
65140 Rabastens De Bigorre  
**Maitre Jean-Hubert**,  
64310 Saint Pee Sur Nivelle  
**Malbeaux Julien**, 64420 Limendous  
**Marselli Jean-Christophe**,  
66600 Espira De L'Agly  
**Masciave Thomas**, 06800 Cagnes Sur Mer  
**Masmejean Pascal**, 31170 Tournefeuille  
**Matton Jean**, 38138 Les Cotes D'arey  
**Mekadmi El Larbi**, 869 Armees  
**Mickel Frédéric**, 16800 Sochaux  
**Mondon Jean-Claude**, 65120 Bareges - Sers  
**Mondor Jean-Paul**, 63970 Aydat  
**Montagut Jean**, 64110 Jurancon  
**Oltra Philippe**,  
21700 Nuits Saint Georges  
**Pageot Mathieu**, 21000 Dijon  
**Papadopoulos Jean-Christian**,  
17140 Lagord

**Parisot Cindy**,  
55500 Saint Aubin Sur Aire  
**Pechenard Eric**,  
63170 Perignat Les Sarlieve  
**Petit Pascal**, 34080 Montpellier  
**Ponot Roland**, 34160 Castries  
**Pontlevoy Emmanuel**,  
41400 Saint Georges Sur Cher  
**Reboul Claude**, 83000 Toulon  
**Regis Louis**, 11000 Carcassonne  
**Richard Florent**, 88000 Epinal  
**Riviere Alain**, 31860 Pins-Justaret  
**Sasso Herve**, 31270 Cugnaux  
**Schwedko Virginie**, 91250 Tigery  
**Selles Carine**, 83407 Hyeres Cedex  
**Senave Bertrand**, 97410 Saint Pierre  
**Sergent Pierre**, 17000 La Rochelle  
**Siry Dominique**, 40230 Benesse Maremne  
**Sordelet Jerome**,  
31570 Sainte Foy D'aigrefeuille  
**Spinaccia Françoise**, 75013 Paris  
**Teraimateata Tema**, 11170 Pezens  
**Vareilles Frederic**, 81290 Labruguiere  
**Y Nhao Jean-Nicolas**, 64600 Anglet



## Cérémonie de retour du groupement tactique inter-armes (GTIA) Hermès



*Le général Elrick Irastorza, CEMAT entouré des autorités civiles et militaires de la Région.*

A l'occasion de la dissolution du GTIA Hermès et après 6 mois de projection pour sa mission en Afghanistan, le 21<sup>e</sup> RIMA a retrouvé sa garnison de Fréjus.

A l'invitation de Monsieur Elie Brun et de la Municipalité de Fréjus, un hommage a été rendu aux troupes lors d'une prise d'armes, le 3 décembre 2010 à 11h15, place Agricola à Fréjus.

La cérémonie était présidée par le Général Elrick Irastorza, Chef d'Etat Major de l'Armée de Terre, (CEMAT) en présence des autorités civiles et militaires de la région.



Après la présentation du groupe de combat et les Honneurs au Drapeau, le CEMAT et le chef de Corps du 21<sup>e</sup> RIMA procédaient à la remise des décorations.

Parmi les valeureux combattants décorés, nous citerons le caporal chef **Alexandre Délot**, grièvement blessé à la face au combat, qui a reçu la Croix de la Valeur Militaire.



Alexandre est toujours en traitement à l'HIA Percy et a été inscrit à l'Union, avec deux autres de ses camarades.

Dans un premier temps, une subvention a été mise en place pour prendre en charge son déplacement, avec ses parents, de Percy à Fréjus.

Nous allons bien entendu maintenant le suivre avec beaucoup d'attention.

Un Défilé dans le centre ville a clôturé cette magnifique et émouvante manifestation.

Les «Gueules Cassées», représentés à cette cérémonie, assistaient également dans l'après midi, à la passation de commandement entre le colonel Michel de Mesmay et le nouveau chef de corps du 21<sup>e</sup> RIMa, le colonel Jovanovic.



*Le caporal-chef Alexandre Délot a reçu la Croix de la Valeur Militaire.*



*Le colonel Michel de Mesmay, commandant le 21<sup>e</sup> RIMa.*



La rédaction publie avec plaisir la réaction du colonel Thierry Moné à l'article relatant les combats de La Horgne paru dans notre bulletin n°315.

Bonjour Madame, bonjour Monsieur,

Je voudrais juste attirer l'attention de la rédaction des « Gueules Cassées » sur certaines informations contenues dans le numéro 315 de votre belle publication. Il s'agit plus précisément du premier article consacré au souvenir de l'armée française de 1940 et relatif au fait d'armes des Spahis à La Horgne.

Non seulement le paisible village de La Horgne présenté d'emblée n'est pas le village de La Horgne (première illustration en page 10 qui présente Ménil-La-Horgne, village qui n'a rien à voir avec La Horgne), mais les informations contenues dans le texte de l'article sont hélas truffées d'erreurs. Je suppose qu'il s'agit de la reprise d'éléments très anciens, plus proches de la « légende » de La Horgne que de la réalité des faits.

Je ne prendrai qu'un seul exemple afin de vous montrer à quel point la différence entre la « légende » et la réalité est grande. Vous écrivez en finale « le bilan de cette journée est lourd ». Votre décompte s'élève, si j'ai bien compté, à 756 tués (2 chefs de corps, 24 officiers, 730 sous-officiers et Spahis).

En réalité, les pertes de la 3<sup>e</sup> Brigade de Spahis, pour la journée du 15 mai 1940 à

La Horgne, s'élèvent à 50 tués (auxquels il convient de rajouter environ 150 blessés) : 5 officiers, 6 sous-officiers et 39 gradés et spahis. A titre de comparaison, les Allemands ont perdu à La Horgne 31 tués et 102 blessés.

Je voudrais également préciser qu'il n'y a jamais eu de charge de cavalerie contre les chars allemands à La Horgne...

N'ayant pas trouvé de signature pour cet article consacré à La Horgne, je ne sais pas exactement à qui je dois m'adresser et vous prie de bien vouloir m'en excuser. Si vous le jugez utile, je me propose de déposer, au siège des « Gueules Cassées », un exemplaire d'une étude récente sur le sujet (« Les Spahis de La Horgne ») qui vous donnera tous les éléments de la réalité des opérations de la 3<sup>e</sup> Brigade de Spahis du colonel Marc.

Fidèlement à la mémoire des combattants algériens, français et marocains du 15 mai 1940 à La Horgne,

**Colonel (er) Thierry Moné**  
**01 40 38 22 83**  
**thierry.mone@wanadoo.fr**

Quelques camarades ont eu la bonne idée de nous envoyer un souvenir du jour où ils ont été décorés. La rédaction les publie avec plaisir.



*Anselme Vilmont,  
médaille d'argent de l'ONAC*



*Henri  
Gerbant,  
chevalier de  
la Légion  
d'honneur*

*Robert Corberant,  
chevalier de la Légion d'honneur*



**NOUVEAU**

## **Equinoxe et les « Gueules Cassées » mettent à la disposition de leurs membres un service de géolocalisation**



**Géoloc est une aide à la recherche des personnes désorientées (maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée).**

**C'est la liberté de se déplacer pour les malades et une solution efficace et rassurante pour les aidants.**

### **NOS MISSIONS**

- Permettre au malade de garder son autonomie et préserver son espace de liberté
- Prévenir et réduire les risques d'accidents liés à des situations de désorientation
- Permettre un répit pour les aidants en les accompagnant
- Respecter le choix de vie de la personne malade

### **Nos points forts**

- L'installation du matériel et la réception de chaque alerte sont assurées par du personnel formé
- L'utilisation d'un matériel performant et adapté

## COMMENT FONCTIONNE GÉOLOC ?

### Deux situations possibles :

#### Réception d'une alerte

En cas d'alerte, 24h/24, 7jrs/7, le centre d'appel Equinoxe prend contact avec le ou les référents pour les informer et vérifier avec eux s'il est nécessaire d'intervenir.



#### Demande téléphonique

Le référent (établissement ou aidant), peut contacter le centre d'appel, 24h/24, 7jrs/7, s'il recherche l'abonné cette demande est sécurisée par code confidentiel.

**Délégation I.D.F - Paris**  
Tél : 01 44 73 87 77

**Bourgogne - Dijon (MUTADOM)**  
Tél : 03 80 76 81 62

**Sud-Ouest - Mézières-sur-Issoire**  
Tél : 05 55 60 82 10

**F.A.P - Lille**  
Tél : 03 20 88 00 70

**Rhône-Alpes - Lyon**  
Tél : 04 72 33 93 21

**Val de Loire**  
Dépend d'IDF

**Champagne-Ardenne - Reims**  
Tél : 03 26 83 97 34

**PACA - Grasse**  
Tél : 04 93 36 57 05

**Bretagne - Pléneuf**  
Tél : 01 44 73 87 77

- Les tarifs :**
- **Frais d'installation et mise en service 25 € (Pris en charge par les « Gueules Cassées »)**
  - **Abonnement mensuel 59 € (comprenant l'ensemble du service) (Pris en charge par les « Gueules Cassées »)**
  - **Dépôt de garantie 50 € (restitué à la résiliation) (À régler par l'abonné)**

**Questionnaire à retourner à M. Rézeau,**  
Union des Blessés de la Face et de la Tête, les "Gueules Cassées",  
20, rue d'Aguesseau – 75008 Paris

NOM ET PRÉNOM : .....

MEMBRE ACTIF / ASSOCIÉ / VEUVE / N° : .....

ADRESSE COMPLÈTE : .....

TÉLÉPHONE : .....

JE SUIS INTÉRESSÉ(E) PAR GÉOLOC

OUI

NON

## RENSEIGNEMENTS

### Nos prochaines réunions régionales en 2011

Arcachon	Samedi 2 avril
Lille	Dimanche 3 avril
Nice	Samedi 9 avril
Lyon	Samedi 9 avril
Perros Guirec	Samedi 16 avril
Strasbourg	Samedi 30 avril

## RENDEZ-VOUS

### LE SERVICE DES FONDATEURS

Pour le 90<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de l'association des « Gueules Cassées », le service religieux que fait célébrer chaque année l'Union à la mémoire de ses regrettés Fondateurs : le Colonel Yves Picot, Bienaimé Jourdain et Albert Jugon, des anciens présidents et de tous ses membres disparus, aura lieu le :

**Jeudi 16 juin 2011 à 10h30**

en la cathédrale Saint-Louis des Invalides, pour permettre aux camarades spécialement venus à Paris pour l'Assemblée générale annuelle, d'assister à cette cérémonie.

### LA FLAMME

Les "Gueules Cassées" raviveront la Flamme sous l'Arc de Triomphe, le

**Jeudi 16 juin 2011 à 18h30**

Rendez-vous à 17h30 à l'entrée du passage souterrain, à l'angle des avenues Champs - Elysées Friedland.

Le port des décorations est vivement souhaité.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2011

L'Assemblée générale ordinaire se tiendra le **Vendredi 17 juin 2011**

**à 9h30 précises**

au Domaine des « Gueules Cassées » à Moussy-le-Vieux dans les locaux de La Française des Jeux.

Tous les éléments concernant l'assemblée générale seront adressés aux membres par courrier au mois de mai.

Depuis 2007, il vous est possible de voter par correspondance : profitez de cette opportunité !



## ALERTE ALIGNEMENT !

Le 1<sup>er</sup> décembre 2010, la 4<sup>e</sup> Sous-section du Conseil d'Etat, saisie par l'Etat d'un pourvoi en cassation à l'encontre d'un arrêt du 25 mars 2009 de la Cour Régionale des Pensions Militaires de Dijon, a rendu un arrêt qui ne peut que « désarçonner » le lecteur.

Contrairement à l'avis des 8<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Sous-sections réunies, statuant le 24 juin 2010 sur question prioritaire de constitutionnalité, cette 4<sup>e</sup> Sous-section a jugé que la demande d'alignement s'inscrivait dans le cadre juridique de l'article 78 du Code des Pensions (cas limitatifs d'erreurs matérielles autorisant la révision des arrêtés ministériels de concession de pension, sans condition de délai).

Puis, contrairement, encore, à la jurisprudence du 12 mars 2010 émanant de la 1<sup>re</sup> Sous-section, la 4<sup>e</sup> sous-section juge que le délai de six mois autorisant le pensionné à agir en révision sur le fondement de l'article 78 a commencé à courir non pas à la date de la demande d'alignement, mais à compter de la notification de l'arrêté ministériel de concession.

C'est, donc, un pas en arrière qui en vaut deux et cet arrêt de Sous-section vient démontrer que le chaos, après avoir régné sur la jurisprudence des Tribunaux et des Cours Régionales de Pensions, a gagné le Conseil d'Etat. C'est, encore, une des conséquences

induites de la suppression, voici plusieurs années déjà, de la Commission Spéciale de Cassation des Pensions, qui avait été temporairement adjointe au Conseil d'Etat.

Cet arrêt est d'autant plus inconcevable que depuis la publication du décret du 10 mai 2010, l'Administration elle-même notifie, en recommandé avec accusé de réception ouvrant droit à recours, les courriers par lesquels elle refuse l'alignement.

Vous devez, donc, mobiliser vos forces pour obtenir que le Conseil d'Etat juge de ces affaires récurrentes, en assemblée plénière, et qu'ainsi, la question soit définitivement tranchée par un arrêt de principe s'imposant à tous.

En attendant, c'est devant la Cour Régionale des Pensions de Reims que le débat doit se poursuivre, puisque l'arrêt du 1<sup>er</sup> décembre a renvoyé l'affaire devant celle-ci.

Citons-le :

*« Considérant qu'il résulte de ce qui précède qu'en faisant droit à la demande de M. A tendant à la revalorisation de sa pension militaire d'invalidité, sans examiner si, à défaut d'être dans un des cas prévus par l'article L. 78 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre permettant de demander la révision d'une pension militaire d'invalidité sans condition de*

*délai, l'intéressé était néanmoins recevable, eu égard à la date et aux conditions de la notification de l'arrêté lui ayant concédé sa pension, à solliciter la révision de cette dernière pour quelque motif que ce soit, la cour régionale des pensions de Dijon a commis une erreur de droit ; que, par suite et sans qu'il soit besoin d'examiner l'autre moyen du pourvoi, le Ministre de la Défense est fondé à demander l'annulation de son arrêt ; qu'il y a lieu, dans les circonstances de l'espèce, de renvoyer l'affaire*

*devant la cour régionale des pensions de Reims ».*

Autrement dit, la bataille est déplacée devant la Cour Régionale des Pensions Militaires de Reims et elle sera rude pour celui ou celle qui aura à défendre le pensionné !

Véronique de Tienda-Jouhet  
Avocat au Barreau de Paris

## FRAIS DE SUCCESSION SUPPRIMÉS POUR LES MILITAIRES DÉCÉDÉS EN OPEX

Depuis cette année<sup>1</sup> quel que soit le type de mission (opération militaire, maintien de la paix, mission humanitaire..), le décès d'un militaire dans le cadre d'une OPEX, donne lieu à une exonération générale des frais de succession.

Le décès doit survenir pendant l'opération, ou dans les trois ans suivant le retour de celle-ci, des suites d'une blessure reçue ou d'une maladie contractée en OPEX.

Cette exonération profite aux parents, aux enfants, au conjoint (mariage ou

PACS) ainsi qu'aux frères et sœurs, neveux et nièces du défunt.

Elle marque une avancée réelle puisqu'elle s'applique sans limite de montant aux parts nettes recueillies.

Cette mesure s'applique aux successions ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

1. Article 28 de la loi du n°200961673 du 30 décembre 2009. JORF n°0303 du 31 décembre 2009 page 22856.

# PLF 2011/SUPPRESSION D'EXONÉRATIONS DE COTISATIONS SOCIALES EN MATIÈRE DE SERVICES À LA PERSONNE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2011

Le secteur des services à la personne bénéficie d'un dispositif d'aides sociales et fiscales en forte croissance, ayant pour conséquence de représenter un coût non négligeable pour les finances publiques. Le Gouvernement a décidé de réduire l'impact des avantages fiscaux destinés aux publics « non fragiles » dans le cadre de la **lutte contre les niches sociales** et fiscales.

Aussi, l'article 200 du projet de loi de Finances pour 2011, définitivement adopté, **supprime** à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2011**, **deux exonérations** spécifiques de cotisations sociales à la charge de l'employeur, dans le domaine des services à la personne :

- d'une part, **l'abattement forfaitaire** de 15 points sur les cotisations sociales dues par les particuliers employeurs qui cotisent sur l'assiette réelle ;
- d'autre part, la **franchise de cotisations patronales** (à l'exclusion des cotisations accidents du travail-maladies professionnelles) dans la limite du smic, sans plafond de rémunération, dont bénéficient les prestataires agréés ou déclarés inter-

venant auprès de publics dits « non fragiles » ; ces prestataires bénéficieront désormais des allègements généraux de cotisations sociales sur les bas salaires.

## **Soulignons que cette réforme n'aura pas d'impact :**

- sur les exonérations de cotisations sociales spécifiques, ni sur les aides fiscales, dont bénéficient les personnes dites fragiles, lorsqu'elles recourent à une aide à domicile, que ce soit en emploi direct ou par l'intermédiaire d'une entreprise ou d'une association agréée.

Sont au sens de ces dispositions, considérées comme des **personnes fragiles**, **les personnes de plus de 70 ans, dépendantes, invalides, handicapées ou ayant un enfant handicapé, ainsi que les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie.**

## COMITE D'ENTENTE DES GRANDS INVALIDES DE GUERRE

Saine et nécessaire réaction du Comité d'entente des GIG, après le message de l'UFAC pour le 11 novembre, voici la lettre adressée à son président.

Monsieur le Président

Le Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre, réuni le 23 novembre 2010, a marqué à l'unanimité sa très ferme opposition à la phrase suivante diffusée par l'UFAC à l'occasion du 11 novembre 2010 :

*« L'UFAC considère que seule la négociation est en mesure d'éviter ou de résoudre les conflits et s'oppose à tout recours aux armes ».*

Le Comité d'Entente estime en effet qu'il est des circonstances, certes regrettables, mais incontournables, où la Nation doit recourir à ses armes pour préserver son Honneur et ses valeurs

fondatrices de Liberté, Egalité, Fraternité. Tel est d'ailleurs le sens de cet appel de notre Marseillaise « Aux armes citoyens ». Le Comité d'Entente souhaite que l'UFAC revienne officiellement et très rapidement sur sa malheureuse déclaration. En tout état de cause, les associations qui constituent le Comité d'Entente prendront les mesures que chacune estime pertinentes au regard de leur appartenance à l'UFAC.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le général (cr) Pierre Guillermet,  
Secrétaire général.

## APPEL A CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR

Conformément à l'article 5 des Statuts et à l'article 2 du règlement Intérieur, les membres qui souhaitent faire partie du Conseil d'Administration des Gueules Cassées, doivent adresser leur candidature quatre mois au moins avant la tenue de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra le Vendredi 17 juin 2011.

Le Bureau instruira ces demandes et les présentera ensuite au Conseil d'Administration.

Les candidatures devront être accompagnées d'une photo format identité et d'une notice biographique synthétisée devant tenir sur une page.

Nom et prénom

Membre n°

Date de Naissance

Situation de famille

Domicile

Activités civiles principales

Activités militaires principales

Formation

Décorations

Blessures et pension militaire d'invalidité

Renseignements complémentaires

## LES SOINS MÉDICAUX GRATUITS

Pour cette mission reprise par la Direction des ressources humaines du ministère de la défense (DRH-MD), l'opérateur désigné par le ministère est la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale (CNMSS).

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010, le Département des Soins Médicaux Gratuits (DSMG) de la CNMSS prend en charge, pour le compte de l'État, en lieu et place des directions interdépartementales des anciens combattants, l'ensemble des prestations médicales, paramédicales, chirurgicales et pharmaceutiques qui sont dues aux bénéficiaires - résidant en métropole - de l'article L.115 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, dès lors qu'elles sont nécessitées par les infirmités leur ayant ouvert droit à pension d'invalidité.

### **L'attestation ouvrant droit aux soins médicaux gratuits et à l'appareillage**

Cette attestation vous est adressée automatiquement par la CNMSS à l'oc-

casation de votre 1<sup>er</sup> remboursement de soins ou de votre 1<sup>re</sup> demande de prise en charge de soins au titre de l'article L.115 du CPMIVG.

Elle atteste de votre identification en tant que bénéficiaire des soins médicaux gratuits dans le fichier national des pensionnés de la CNMSS.

Vous devez la présenter au professionnel de santé auquel vous vous adressez.

### **Pour contacter la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale :**

Par courriel:

- si vous désirez un renseignement sur vos droits et remboursements : [smg.sa@cnmss.fr](mailto:smg.sa@cnmss.fr)
- si vous désirez un renseignement d'ordre médical (accord, refus, entente préalable) : [smg.pma@cnmss.fr](mailto:smg.pma@cnmss.fr)

Par téléphone :

- composez le 04 94 16 96 20

Par courrier postal, écrivez à :  
CNMSS

Département Soins médicaux gratuits  
83090 TOULON CEDEX 9

## OUTRAGE AU DRAPEAU TRICOLORE

Le décret n°2010-835 du 21 juillet 2010, paru au JO du 22 juillet, puni d'une contravention de 5<sup>e</sup> classe (1 500 euros maximum, 3 000 euros en cas de récidive), les auteurs d'outrages au drapeau tricolore, tels que la des-

truction, la détérioration, l'utilisation de manière dégradante dans un lieu public ou ouvert au public et la diffusion par les auteurs, mêmes commis dans un lieu privé, de l'enregistrement d'images de tels faits.

# aides

## accordées par l'union à ses membres

Rappelons que ces aides ne sont pas automatiques. Elles sont soumises à conditions de ressources. Nous devons secourir en priorité "Les plus faibles et les plus démunis" (Colonel PICOT).

### 1 DOTATION AU MARIAGE

Une dotation au mariage peut être accordée aux membres de l'Union qui se marient ou se remarient. Un certificat de mariage doit être fourni.

### 2 ALLOCATION DE NAISSANCE

Il peut être accordé une allocation forfaitaire à la naissance des enfants. Joindre à la demande un bulletin de naissance et une photocopie du livret de famille.

### 3 ALLOCATION MALADIE OU ACCIDENT

Une allocation mensuelle peut être accordée aux membres de l'Union, non bénéficiaires de l'article 18 (tierce personne), en situation d'arrêt de travail pour maladie ou accident.

Pour un couple, cette allocation est modulable en fonction des ressources. Elle peut être assortie d'une majoration spéciale par enfant à charge.

La demande doit être accompagnée :

- d'un certificat du médecin traitant mentionnant le diagnostic, le point de départ et la durée prévisible de l'affection ;
- d'un certificat de l'employeur précisant la rémunération du salarié ;
- d'une déclaration de ressource et du dernier avis d'imposition.

Sous réserve des conditions ci-dessus, l'allocation peut être versée à partir du 30<sup>e</sup> jour d'arrêt de travail du membre.

Quand elle est demandée tardivement, elle est versée à partir de la date de la demande.

La durée du versement est limitée à un an, sauf cas exceptionnel à soumettre à l'examen du Bureau du conseil d'administration.

### 4 PARTICIPATION AUX FRAIS D'OBSÈQUES

Deux cas peuvent se produire :

- décès survenant dans un couple "Gueules Cassées" : une allocation assortie d'un supplément par enfant à charge peut être versée au conjoint survivant ayant supporté seul les frais d'obsèques ;
- décès du dernier vivant dans le couple "Gueules Cassées" : une allocation peut être servie à l'héritier qui a supporté seul les frais d'obsèques et qui se "porte fort" pour les cohéritiers.

Des justificatifs devront être fournis.

### 5 ALLOCATION AUX ORPHELINS

Une allocation journalière peut être accordée à chacun des enfants, âgés de moins de 16 ans, ou infirmes à charge, des membres décédés. Fournir le bulletin de décès du membre et le certificat de vie des enfants.

### 6 ETUDES, APPRENTISSAGE

Il peut être accordé une allocation aux membres et aux veuves de membres, en cas d'études poursuivies par leurs enfants ou de mise en apprentissage. Le Bureau décide en considération du cas d'espèce qui lui est présenté.

### 7 ASSISTANCE DEVANT LES TRIBUNAUX

L'assistance devant les juridictions de pensions peut être assurée à tous les membres de l'Union qui devront préalablement adresser au Siège un dossier complet. Notre conseil juridique se prononcera sur le bien-fondé de l'appel ou du pourvoi.

### 8 POURVOI AU CONSEIL D'ÉTAT

Une loi de 1936 ayant supprimé la gratuité du recours devant la Commission supérieure de cassation des pensions, l'Union peut prendre à sa charge les frais de recours des membres, après avis de notre conseil juridique sur l'opportunité du pourvoi.

Avant d'entreprendre un recours, les membres sont donc invités à prendre l'avis du Siège.

### 9 AIDES DIVERSES

En dehors des cas qui précèdent, des aides peuvent être accordées dont le montant et les conditions d'attribution sont fixés dans chaque cas d'espèce.

Des aides spéciales peuvent être accordées aux réfugiés et aux victimes de calamités.

### 10 PRÊTS D'HONNEUR

Des prêts d'honneur peuvent être accordés aux membres de l'Union. Ils sont servis à court terme. Ils doivent répondre à des soucis sérieux personnels ou de famille. En effet, l'Union n'a pas la possibilité de satisfaire des objectifs commerciaux.

### 11 MAISONS DE REPOS, CONVALESCENCE, EHPAD

Moussy : Domaine des "Gueules Cassées",

Rue du Colonel Picot,  
77230 Moussy-le-Vieux.

Téléphone : 01 60 03 60 03.

(Le domaine de Moussy n'a plus d'activité maison de retraite)

Le Coudon : Domaine des "Gueules Cassées",  
627, avenue du Colonel Picot, Le Coudon, BP 147,  
83163 La Valette-du-Var cedex.

Téléphone : 04 94 61 93 00

### 12 CHAMBRES AU SIÈGE

Des chambres peuvent être mises à la disposition des membres de passage à Paris.

En raison de leur nombre limité, il est recommandé d'adresser les demandes de réservation au Siège au moins quinze jours à l'avance.



# DEMANDE INDIVIDUELLE D'AIDE FINANCIÈRE À RETOURNER À VOTRE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

## I Etat-civil

Nom, prénom : .....

N° de membre : .....

Adresse et Téléphone : .....

.....

Nombre d'enfants à charge et âge : .....

Profession avant la retraite .....

## II Motif de la demande

.....

.....

.....

## III Renseignements à fournir

A - Montant des Revenus		B - Patrimoine		
Montant total des salaires :		Résidence principale :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Montant total des retraites :		Résidence secondaire :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Revenus de Valeurs Mobilières :		Patrimoine locatif :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Revenus Locatif :				
Pension Militaire d'Invalidité :				
Aide Sociale :				
Aide Personnalisée au Logement :				
Allocation Personnalisée d'Autonomie :				
	<b>TOTAL</b>			

## IV Pièces à joindre justifiant la demande

Avis d'imposition - Dernier avis de virement de Pension militaire d'invalidité - Devis des travaux de restauration prothétique - Devis appareillage auditif - Devis achat équipement ou travaux ménager - Promesse de vente - Contrat de prêt - Autres

Signature du demandeur

## V Avis du délégué régional

.....

.....

.....



## TABLEAU DES PENSIONS ET ALLOCATIONS DES VICTIMES DE LA GUERRE

en euros, et avec le nombre de points correspondants à chacune d'elles

POURCENTAGES D'INVALIDITÉ	NOMBRE DE POINTS				MONTANT MENSUEL DE L'ALLOCATION		
	Pension principale	Allocations des Grands Invalides N° 1,2,3,4,5,5 <sup>bis</sup> N° 6		Allocation du Statut	Nombre total de points	au 01/10/2009 Point à 13,72 €	au 01/07/2010 Point à 13,79 €
10 %	48				48	54,88	55,16
15 %	72				72	82,32	82,74
20 %	96				96	109,76	110,32
25 %	120				120	137,20	137,90
30 %	144				144	164,64	165,48
35 %	168				168	192,08	193,06
40 %	192				192	219,52	220,64
45 %	216				216	246,96	248,22
50 %	240				240	274,40	275,80
55 %	264				264	301,84	303,38
60 %	288				288	329,28	330,96
65 %	312				312	356,72	358,54
70 %	336				336	384,16	386,12
75 %	360				360	411,60	413,70
80 %	384				384	439,04	441,28
85 % Sans statut	361	128			489	559,09	561,94
85 % Avec statut	361	64		200	625	714,58	718,23
90 % Sans statut	368	154			522	596,82	599,87
90 % Avec statut	368	77		300	745	851,78	856,13
95 % Sans statut	370	204			574	656,27	659,62
95 % Avec statut	370	102		400	872	996,99	1002,07
100 % Sans statut	372	256			628	718,01	721,68
100 % Avec statut	372	128		500	1000	1143,33	1149,17
100 % + 1°	388	540		211	1139	1302,26	1308,90
100 % + 2°	404	543		233	1180	1349,13	1356,02
100 % + 3°	420	546		255	1221	1396,01	1403,13
100 % + 4°	436	549		277	1262	1442,89	1450,25
100 % + 5°	452	552		299	1303	1489,76	1497,36
100 % + 6°	468	555		321	1344	1536,64	1544,48
100 % + 7°	484	558		343	1385	1583,52	1591,60
100 % + 8°	500	561		365	1426	1630,39	1638,71
100 % + 9°	516	564		387	1467	1677,27	1685,83
100 % + 10°	532	567		409	1508	1724,15	1732,94
et par degré	16	3		22	41	46,88	47,12
(art. 16) en plus							
100 % Art. 18		1373			2189	2502,76	2515,53
	465	1464		351	2280	2606,80	2620,10
100 % + 1°	485	1373	50	381	2289	2617,09	2630,44
		1464			2380	2721,13	2735,02
100 % + 2°	505	1373	100	391	2369	2708,56	2722,38
		1464			2460	2812,60	2826,95
100 % + 3°	525	1373	150	401	2449	2800,02	2814,31
		1464			2540	2904,07	2918,88
100 % + 4°	545	1373	200	411	2529	2891,49	2906,24
		1464			2620	2995,53	3010,82
100 % + 5°	565	1373	250	421	2609	2982,96	2998,18
		1464			2700	3087,00	3102,75
100 % + 6°	585	1373	300	431	2689	3074,42	3090,11
		1464			2780	3178,47	3194,68
100 % + 7°	605	1373	350	441	2769	3165,89	3182,04
		1464			2860	3269,93	3286,62
100 % + 8°	625	1373	400	451	2849	3257,36	3273,98
		1464			2940	3361,40	3378,55
100 % + 9°	645	1373	450	461	2929	3348,82	3365,91
		1464			3020	3452,87	3470,48
100 % + 10°	665	1373	500	471	3009	3440,29	3457,84
		1464			3100	3544,33	3562,42
et par degré (art.16) en plus	20		50	10	80	91,47	91,93
100 % + double Art. 18	1032	1464	1250	601,2	4347,2	4947,43	4972,67
+ Art. 16 et 9°							
100 % + double Art. 18	1064	1464	1250	601,2	4379,2	5006,89	5032,43
+ Art. 16 et 10°							
et par degré (art.16) en plus	32		50	10	92	105,19	105,72

\* Le Chiffre le plus élevé concerne les aveugles, les paraplégiques et les amputés des deux membres.

N.B. – Dans la colonne Total n'est pas compris le montant de l'allocation n°8 de 676 points pour les aveugles, les amputés des deux mains ou des deux cuisses, et impotents totaux des deux membres bénéficiaires du statut, et fixée à 800 points pour ceux d'entre eux qui ne bénéficient pas du statut. Cette allocation est pour les autres impotents doubles ou amputés doubles, fixée à 476 points (avec le statut) et de 600 points (sans le statut).

## ALLOCATIONS AUX GRANDS MUTILÉS

DÉSIGNATION	Nombre de points annuel	MONTANT MENSUEL DE L'ALLOCATION	
		au 1/10/2009	au 1/07/2010
<b>Amputés :</b>			
Désarticulation tibio-tarsienne	80,3	91,81	92,28
Amput. de la jambe { avec ankyl.	235,2	268,91	270,28
Au-dessus du genou   sans ankyl.	150,2	171,73	172,60
Désarticulation du genou.....	405,2	463,28	465,64
Amputation de la cuisse .....	556,5	636,27	639,51
Amputation sous-trochantér ..	641,1	732,99	736,73
Désarticulation de la hanche...	801,6	916,50	921,17
Désarticulation du poignet.....	160,5	183,51	184,44
Amput. de l'avant-bras { avec ankyl.	315,4	360,61	362,45
sans ankyl.	230,4	263,42	264,77
Désarticulation du coude .....	405,2	463,28	465,64
Amputation du bras.....	556,5	636,27	639,51
Amputation sous-tubérositaire	641,1	732,99	736,73
Désarticulation de l'épaule .....	801,6	916,50	921,17
<b>Blessés crâniens (suivant la</b>			
<b>Fréquence des crises) :</b>			
1 <sup>re</sup> catégorie.....	200,6	229,35	230,52
2 <sup>e</sup> catégorie.....	400,8	458,25	460,59
3 <sup>e</sup> catégorie.....	601,2	687,37	690,88
4 <sup>e</sup> catégorie.....	801,6	916,50	921,17
<b>Aveugles.....</b>	982	1122,75	1128,48

## MAJORATION ENFANT INFIRME ET POUR ENFANT D'INVALIDE

Au-dessus de 85 % ou de veuve, ayant cessé d'ouvrir droit aux prestations familiales

DEGRÉ D'INVALIDITÉ	Nombre de points annuel	MONTANT MENSUEL DE LA MAJORATION	
		au 1/10/2009	au 1/07/2010
85 %.....	65	74,32	74,70
90 %.....	77	88,04	88,49
95 %.....	85	97,18	97,68
100 % et veuves de guerre.....	92	105,19	105,72
<b>Enfant infirme :</b>			
Veuve ou orphelin .....	333	380,73	382,67

## RETRAITE DU COMBATTANT

A.C. Guerre 14/18	Nombre de points annuel	MONTANT MENSUEL DE LA MAJORATION	
		au 1/10/2009	au 1/07/2010
A.C. Guerre 39/45 et T.O.E. {	43	589,96	592,97
Autres catégories d'A.C. âgés de 65 ans. }			

**NOTE IMPORTANTE.** – Nous rappelons que pour une pension donnée, correspondant à un pourcentage fixe, le nombre de points porté sur le tableau reste invariable. Si le coût de la vie augmente, c'est la valeur du point qui suit l'augmentation ; mais le nombre de points reste toujours le même.

## DÉCORATIONS

Montant annuel des traitements : médaille militaire : 4,57 € ; Légion d'honneur : Chevalier 6,10 € ; Officier 9,15 € ; Commandeur 12,20 € ; Grand Officier 24,39 € ; Grand-Croix 36,59 €.

A noter qu'en cas d'élévation de grade dans l'ordre de la Légion d'honneur au titre Grand Mutilé, le premier traitement ne subit pas d'augmentation.

## PENSION DES VEUVES

DÉSIGNATION	Nombre de points annuel	MONTANT MENSUEL DE LA PENSION	
		au 1/10/2009	au 1/07/2010
Non remariées ou remariées et redevenues veuves, au-dessus de 50 ans ou infirmes.			
<b>Taux exceptionnel.....</b>	682	779,75	783,73
Non remariées ou remariées et redevenues veuves, âgées de plus de 40 ans.			
<b>Taux normal.....</b>	515	588,82	591,82
Non remariées ou remariées et redevenues veuves, au-dessous de 40 ans.			
<b>Taux de réversion.....</b>	348	397,88	399,91
Majoration spéciale pour veuves d'invalidé bénéficiant de l'article L 18 et de l'allocation spéciale 5 bis/a (1) âgées de plus de 57 ans.....	260	297,27	298,78
Majoration spéciale pour veuves d'invalidé bénéficiant de l'article L 18 et de l'allocation spéciale 5 bis/b (1) sans condition d'âge.....	350	400,17	402,21

Les veuves remariées après le 2 octobre 1941, redevenues veuves recouvrent leur droit à pension.

La pension du taux de réversion est accordée à la veuve quand le décès est étranger aux infirmités ouvrant droit à pension et quand le pourcentage de pension était au moins égal à 60 % et inférieur à 85 %.

La pension au taux normal est accordée aux veuves des pensionnés à 85 % et plus, ou quand le décès est en rapport direct avec les infirmités ouvrant droit à pension, quel que soit le taux de la pension (fournir certificat médical).

Dans les deux cas le mariage doit avoir duré au moins deux ans.

A noter que le taux normal et le taux de réversion passent uniformément au taux exceptionnel à 50 ans pour les veuves non remariées (ou avant 50 ans pour les veuves infirmes) sous réserve que la veuve remplisse les conditions de fortune exigées.

(1) La majoration spéciale est attribuée pour les soins donnés par elles à leur mari aux veuves de grands invalides relevant de l'article L 18 du code et bénéficiaires de l'allocation spéciale n° 5 bis/a ou n° 5 bis/b (aveugles, paraplégiques, amputés de deux ou plus de deux membres) lorsqu'elles sont titulaires d'une pension si elles justifient d'une durée de mariage et de soins donnés d'une manière constante pendant au moins quinze années.

## MAJORATION DES PENSIONS DE VEUVES AYANT DES ENFANTS À CHARGE

Selon les conditions des articles L50 et 51 du Code des pensions

NOMBRE D'ENFANTS	Nombre de points annuel	TAUX SPÉCIAL NORMAL ET DE REVERSION MENSUEL	
		au 1/10/2009	au 1/07/2010
Un enfant .....	120	137,20	137,90
Deux enfants.....	140	160,07	160,88
Par enfants et plus.....	160	182,93	183,87

## PENSIONS D'ASCENDANTS

	Nombre de points annuel	MONTANT MENSUEL DE LA PENSION	
		au 1/10/2009	au 1/07/2010
Ascendants (père, mère, grand-père ou grand-mère) non remariés....	243	277,83	279,25
Ascendants (père, mère, grand-père ou grand-mère) remariés .....	122	139,49	140,20
Majoration pour chaque enfant mort pour la France en plus du premier.....	45	51,45	51,71

## ALLOCATION AUX IMPLAÇABLES

C'est une allocation différentielle qui vient s'ajouter au montant de la pension en principal et à ses suppléments, pour former un total mensuel qui ne peut être supérieur à :

	au 1/10/2009	au 1/07/2010
1 500 points (à 60 ans).....	1715,00	1723,75
1 200 points (à 65 ans).....	1372,00	1379,00

## PENSIONNÉS POUR TUBERCULOSE

	Nombre de points annuel	MONTANT MENSUEL DE LA PENSION	
		au 1/10/2009	au 1/07/2010
Indemnité de soins .....	916	1047,29	1052,64
Indemnité de ménagement .....	458	523,65	526,32
Indemnité de reclassement .....	687	785,47	789,48
Indemnité de ménagement .....	275	314,42	316,02

Ayant à vingt ans touché le fond  
de la détresse morale et physique,  
nous nous sommes retrouvés  
et nous nous sommes élevés.

Nous nous sommes unis.

Dans les chemins de la fraternité,  
rien ne pouvait plus nous arrêter.

Nous nous sommes appelés nous-mêmes

les Gueules Cassées,

et nous avons adopté comme devise

“Sourire quand même”



**Gueules Cassées**  
*Sourire Quand Même*

Union des Blessés de la Face et de la Tête

“Les Gueules Cassées”

20 rue d'Aguesseau, 75008 Paris

Tél. : 01 44 51 52 00

Télécopie : 01 42 65 04 14

adresse : [www.gueules-cassees.asso.fr](http://www.gueules-cassees.asso.fr)

e-mail : [info@gueules-cassees.asso.fr](mailto:info@gueules-cassees.asso.fr)